

RAPPORT

**SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR)**



EXERCICE 2017





Nom : Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière - SFCR
Emetteur : Direction Générale, Bernard Snoeck, Suravenir Assurances
Contact Principal : Véronique Quéré-Genin, Veronique.quere-genin@suravenir-assurances.fr
Validé par : Conseil d'Administration, le 02/05/2018

SOMMAIRE

SYNTÈSE	4
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	
A.1. PRÉSENTATION DE SURAVENIR ASSURANCES	6
A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	6
A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	9
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	
B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11
B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	15
B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)	16
B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18
B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	19
B.6. FONCTION ACTUARIAT	19
B.7. SOUS-TRAITANCE	19
B.8. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	20
C. PROFIL DE RISQUE	
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	22
C.2. RISQUE DE MARCHÉ	23
C.3. RISQUE DE CRÉDIT	24
C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ	25
C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	25
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	27
D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	
D.1. ACTIFS	29
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	30
D.3. UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES CORRECTIVES OU TRANSITOIRES	32
E. GESTION DU CAPITAL	
E.1. FONDS PROPRES	34
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	34
ANNEXES	36

SYNTHÈSE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le secteur de l'assurance Non Vie dans lequel évolue Suravenir Assurances est en pleine mutation faite de bouleversements technologiques et comportementaux venant bousculer les acteurs traditionnels. Par ailleurs, le secteur connaît depuis quelques années une réglementation croissante.

Dans ce contexte et malgré une très forte concurrence, le portefeuille et le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances ont progressé respectivement de 3,4% et 3,8% sur l'exercice. Le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances s'établit à 365 M€ au 31/12/2017, généré à 90 % par les produits majeurs, à savoir : Automobile et assimilés, Multirisques Habitation (MRH) et Propriétaire Non Occupant (PNO), Santé, Garantie Accidents de la Vie (GAV) et Dépendance, et Navigation de plaisance.

Sur le front de la sinistralité, l'année 2017 a été marquée par de nombreux événements climatiques avec notamment la tempête Zeus de début mars : les événements climatiques ont ainsi pesé chez Suravenir Assurances pour 12,1 M€ contre 5,3 M€ en 2016. En revanche, la poursuite de la baisse de la sinistralité attritionnelle et le moindre impact des sinistres graves ont permis à Suravenir Assurances d'afficher un ratio sinistres à primes, net de réassurance, à 62%, en amélioration par rapport à 2016 (-0,6 point).

Le résultat net (après impôts) est en progression de 5% : il s'élève à 42,1 M€ en 2017 contre 40,1 M€ en 2016.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance n'a pas été l'objet d'évolution ou de changement majeur au cours de l'exercice 2017. Le système de gouvernance mis en œuvre chez Suravenir Assurances s'inscrit dans les exigences de la directive Solvabilité 2. Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées :

- par des instances (Conseil d'Administration, Comité de direction, Comité des risques, Comité de trésorerie, Comité de contrôle permanent et de la conformité, Comité Solvabilité 2),
- par des acteurs-Clés (Direction Générale, Dirigeants effectifs, Fonctions-clés),
- par des dispositifs (système de gestion des risques, dispositif de contrôle interne, vérification de la conformité, gestion de la sous-traitance, politique de rémunération, évaluation de la compétence et de l'honorabilité, ...).

Une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) de Suravenir Assurances est effectuée annuellement. Cette évaluation permet au Conseil d'Administration d'évaluer l'impact des risques pouvant modifier le profil de risque de la compagnie. Cette évaluation est communiquée à l'autorité de tutelle, l'ACPR.

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de Suravenir Assurances n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2017. Il reste en cohérence avec l'exposition au risque d'une activité d'assurance Non Vie.

► Le principal risque porté par la compagnie est le risque de souscription, conséquence d'une sous-tarification des contrats et/ou lié à la survenance d'événements extrêmes ou exceptionnels (ex : catastrophes naturelles,...). La gestion de ce risque s'inscrit dans une volonté de s'assurer de la rentabilité technique du portefeuille. À ce titre, les principaux dispositifs d'atténuation de ce risque sont la couverture de réassurance et la surveillance régulière des indicateurs de sinistralité attritionnelle. Ce dispositif est destiné à protéger les capitaux propres et le résultat de Suravenir Assurances.

► Le risque de marché, et principalement le risque d'une hausse des taux rapide, intègre également le profil de risque de Suravenir Assurances. Ce risque de hausse des taux est le principal facteur de volatilité de la marge de solvabilité. À ce titre, il est étroitement analysé par la production d'analyses de sensibilité régulières.

► De par ses placements financiers et ses cessions d'engagements techniques à des réassureurs, Suravenir Assurances est aussi exposée au risque de défaut d'une (ou de plusieurs) contrepartie(s). Ce risque de défaut est atténué par l'application d'une politique de placements et d'une politique de réassurance prudentes dans les choix et dans les limites d'engagement et la dispersion des contreparties.

► Enfin, la mesure et la gestion du risque opérationnel reposent sur une cartographie de l'ensemble des processus de l'entreprise, l'identification des risques et des dispositifs de maîtrise des risques ainsi que la mise en œuvre d'un contrôle permanent visant à mesurer l'efficacité de ces dispositifs. Les risques majeurs liés à la continuité d'activité ou à la sécurité des systèmes d'informations sont gérés et encadrés par des dispositifs spécifiques (Plan de Continuité d'Activité et dispositif Sécurité des Systèmes d'Informations (SSI)).

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les actifs de Suravenir Assurances sont principalement composés d'actifs financiers (478,3 M€ sur un total bilan égal à 748,4 M€), composés à 90 % de titre obligataires à taux fixes.

Les engagements au passif de Suravenir Assurances sont composés principalement de provisions techniques. Ces provisions techniques, calculées en « meilleure estimation » (best estimate) depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, sont valorisées à 401,5 M€.

Elles sont principalement liées à l'activité d'assurance Non Vie (95 % des provisions techniques).

GESTION DES FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

Les fonds propres de Suravenir Assurances, d'un montant total de 177,3 M€ en normes sociales au 31 décembre 2017, sont constitués du capital social, des primes d'émission, des réserves, du report à nouveau et du résultat net de l'exercice 2017.

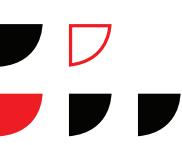
Le montant des fonds propres Solvabilité 2 de Suravenir Assurances est égal à 183,2 M€ au 31 décembre 2017, dont 136,2 M€ de réserve de réconciliation. L'intégralité de ces fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR). La couverture de cette exigence de capital est égale à 195,8% au 31 décembre 2017, au-delà du niveau requis par la réglementation (100%).



A

ACTIVITÉ

ET RÉSULTATS



A.1. PRÉSENTATION DE SURAVENIR ASSURANCES

Créée en 1996, Suravenir Assurances est une société anonyme d'assurances non vie, de taille intermédiaire, qui exerce son activité exclusivement en France. Elle est filiale à 100% du Crédit Mutuel Arkéa, groupe de la banque et de l'assurance, réunissant les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ainsi qu'une trentaine de filiales spécialisées. Suravenir Assurances fait partie du Pôle Produits qui regroupe notamment les filiales d'assurance Vie et Non Vie, la filiale de gestion d'actifs et la filiale de courtage en solutions d'assurance.

Avec la gestion de plus de 2 millions de contrats, Suravenir Assurances est le 4^{ème} bancassureur français en termes de chiffre d'affaires en automobile, le 7^{ème} en Multirisques habitation [MRH] et le 6^{ème} en Santé.

Ses offres couvrent les besoins des particuliers dans les domaines suivants : Auto, Moto, Habitation et vie privée (protection juridique, assurance scolaire,...), Santé (garantie des accidents de la vie, complémentaire santé,...) et Prévoyance (dépendance). La distribution est multicanale, orientée selon 3 filières, la filière banque au travers des agences du Crédit Mutuel Arkéa qui est majoritaire, la filière courtage au travers de courtiers grossistes, et la filière internet, axe de développement sur les prochaines années. Par ailleurs, Suravenir Assurances fait de la maîtrise de ses résultats techniques et de la qualité de services auprès de ses assurés deux éléments clés de réussite de sa stratégie. Enfin, son agilité, son système d'information robuste et ses équipes compétentes sont au service de sa détermination à anticiper les évolutions technologiques et comportementales bousculant le secteur de l'assurance.

Siège social Suravenir Assurances	Siège social Crédit Mutuel Arkéa	ACPR	Commissaires aux Comptes : Mazars
2, rue Vasco de Gama, 44800 Saint-Herblain	1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon	Brigade 2 située au 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09	Le Ouessant Bâtiment A, 9 rue Maurice Fabre, 35000 Rennes Représentant : Monsieur Ludovic Sevestre

A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A.2.A. PERFORMANCE GLOBALE DE SURAVENIR ASSURANCES EN 2017

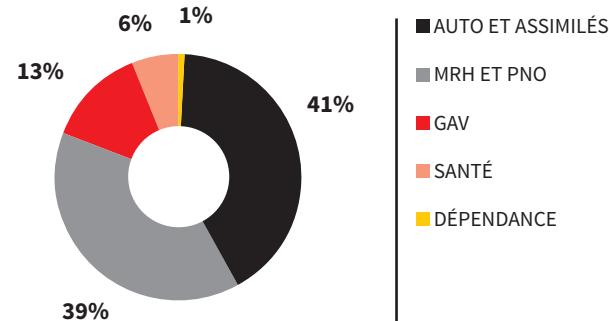
Dans un contexte d'éclaircie économique pour la France et malgré une concurrence toujours très vive, la production d'affaires nouvelles de Suravenir Assurances atteint un record avec 356.785 contrats soit une hausse de 10% par rapport à 2016. Cette augmentation s'observe également dans les mêmes proportions pour les contrats majeurs qui affichent une production de 253.734 contrats, soit une augmentation de 6% par rapport à 2016. Les contrats majeurs pour Suravenir Assurances font référence aux contrats Automobile et assimilés, Multirisques habitation [MRH] et Propriétaires non occupants [PNO], Santé, Garantie accidents de la vie [GAV] et Dépendance, et Navigation de plaisance ; ils représentent en effet plus de 90% du chiffre d'affaires de Suravenir Assurances.

Cette excellente performance commerciale se constate sur toutes les filières de distribution, bancaire [hausse de la production de produits majeurs de 5,8%], courtage [+6%] et internet [+9%]. Elle s'observe majoritairement sur les produits d'assurance automobile [+12%] et de prévoyance [GAV et dépendance] [+19%], les produits habitation et santé enregistrant des baisses respectives de -3% et -1%.

Au 31 décembre 2017, le portefeuille total de Suravenir Assurances a connu une progression de 3,4% pour un total d'un peu plus de 2.191.000 contrats. Les produits majeurs sont au nombre d'un peu plus de 1.188.000 contrats, au-delà du budget initial 2017 estimé à 1.184.000, soit une progression de 3,4% par rapport à 2016, les réseaux autres que bancaires représentant 30% du portefeuille total de produits majeurs contre 29% en 2016.

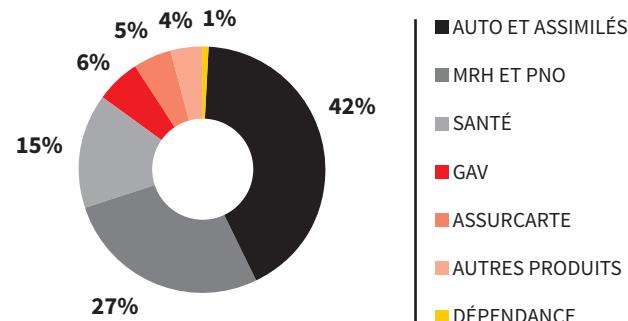
Le portefeuille en cours de produits majeurs de Suravenir Assurances progresse de 3,6% avec un apport net de près de 41.000 contrats, les canaux courtage et internet représentent 65% de cet apport net.

Répartition du portefeuille total en nombre de contrats majeurs au 31/12/2017



Le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances a progressé de 3,8% pour s'établir à 365 M€, tous les produits voyant leur chiffre d'affaires progresser.

Répartition du chiffre d'affaires au 31/12/2017



La performance commerciale de Suravenir Assurances est très satisfaisante et s'inscrit dans la progression du marché des assurances de biens et de responsabilité dont les cotisations ont accéléré en 2017 (+2,4% contre +1,8% en 2016).

Sur le front de la sinistralité, Suravenir Assurances a été touchée par de nombreux événements climatiques et notamment la tempête Zeus de début mars. Les événements climatiques ont pesé pour 12,1 M€ contre 5,3 M€ en 2016. En revanche, la poursuite de la baisse de la sinistralité attritionnelle et le moindre impact des sinistres graves ont permis à Suravenir Assurances d'afficher un ratio sinistres à primes, net de réassurance, à 62%, en amélioration (-0,6 point) par rapport à 2016. Ce S/P est également bien meilleur que celui estimé au budget initial qui était de 63,5%.

Le résultat financier de l'année 2017 est de 11,4 M€ pour un stock de placements financiers de 438 M€ à fin 2017. Ce résultat est en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2016 sous l'effet d'un contexte de taux bas qui perdure et d'un stock de titres qui diminue progressivement depuis juin 2016, suite à la décision d'arrêter quasiment tous les investissements à cette date à des fins d'une gestion optimale de la trésorerie pour permettre la remontée exceptionnelle sur 3 ans de dividendes supplémentaires pour 100 M€.

L'ensemble des autres composantes du compte de résultat, frais généraux et commissions, ne présentant pas de variation atypique, il en ressort un résultat net social après IS à 42,1 M€ contre 40,1 M€ l'an dernier, soit une progression de 5%, au-delà du résultat net estimé au budget initial à 38,2 M€.

Résultat technique

en k€	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2017	Opérations nettes 12/2016
1 Primes acquises	358 661	20 091	338 570	328 369
1a Primes émises	365 170	20 091	345 079	331 671
1b Variations des primes non acquises	- 6 509		- 6 509	- 3 303
2 Produits des placements alloués	7 646		7 646	8 125
3 Autres produits techniques	7 883		7 883	9 644
4 Charges des sinistres	- 208 103	- 5 477	- 202 626	- 204 866
4a Prestations et frais payés	- 193 855	- 2 452	- 191 403	- 178 066
4b Charges des provisions pour sinistres	- 14 248	- 3 025	- 11 223	- 26 800
5 Charges des autres provisions techniques	697	- 1 645	2 342	6 270
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	- 87 841	- 1 887	- 85 954	- 83 215
7a Frais d'acquisition	- 76 492		- 76 492	- 74 838
7b Frais d'administration	- 11 349		- 11 349	- 10 688
7c Commissions reçues des réassureurs		- 1 887	1 887	2 311
8 Autres charges techniques	- 6 633		- 6 633	- 7 682
9 Variation de la provision pour égalisation	1 150	63	1 088	971
Résultat Technique de l'assurance Non Vie	73 461	11 145	62 316	57 617

L'évolution des primes acquises (+3%) est le reflet de l'augmentation de l'activité de la compagnie sur l'année.

La charge des sinistres est en baisse sur l'année (-1%) ce qui témoigne des très bonnes performances techniques de l'entreprise, conséquences des travaux réalisés depuis plusieurs années pour rentabiliser les différents portefeuilles de contrats et ce, malgré la survenance d'événements climatiques.

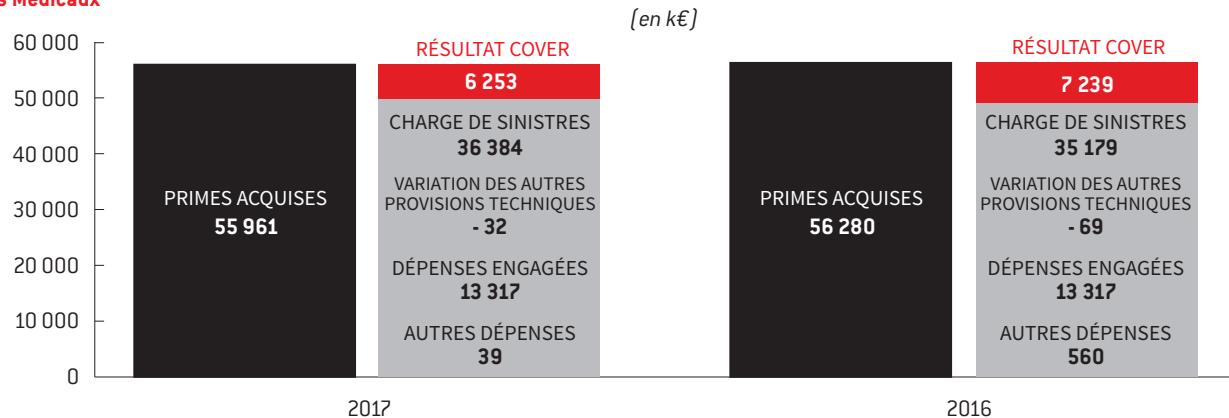
L'évolution des autres provisions techniques est liée notamment à la provision pour risques en cours qui faisait l'objet en 2016 d'une reprise de 4,6 M€ alors que la reprise de 2017 n'est que de 0,9 M€.

Ces différents éléments conduisent à un ratio « Charges de Sinistres (y compris charges des autres provisions techniques) / Primes Acquises » en légère amélioration (59% en 2017 contre 60,5% en 2016).

Les dépenses engagées, en soutien de l'activité de la compagnie, sont en augmentation cohérente avec la hausse des primes (+3%).

A.2.B. PERFORMANCE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ DE SURAVENIR ASSURANCES EN 2016

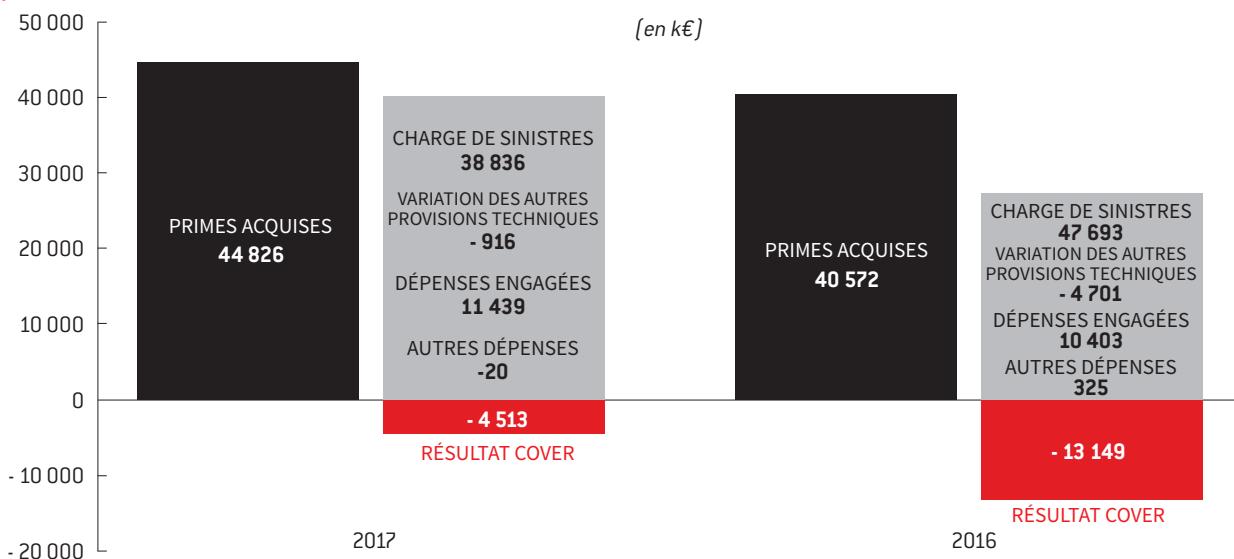
Frais Médicaux



Dans le prolongement de l'effet de la loi ANI, le portefeuille de contrats Santé de Suravenir Assurances continue à décroître, aussi les primes acquises sont en légère baisse sur l'année 2017 (-1%).

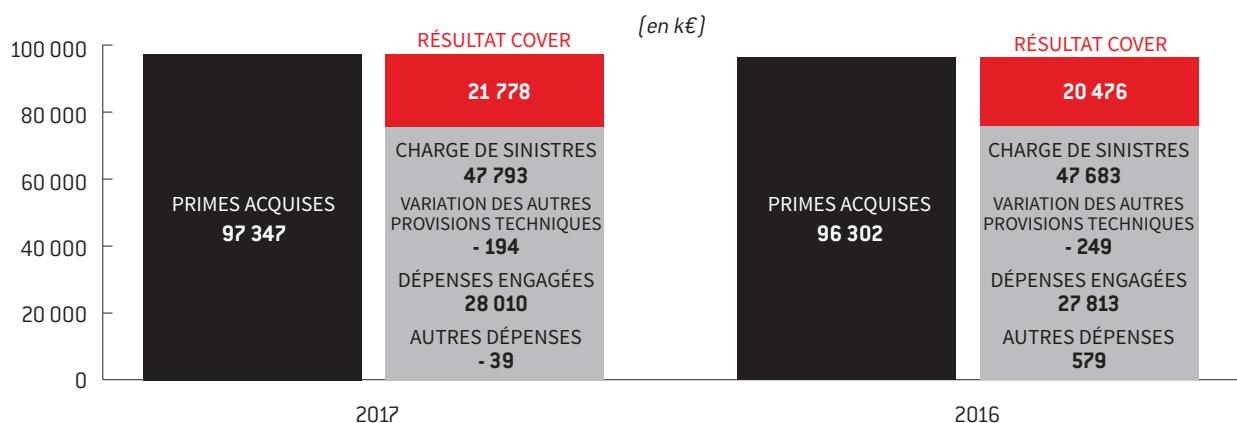
Les résultats techniques étant moins bons sur la période [hausse de la charge des sinistres de 3%], la ligne d'activité affiche un résultat en baisse de -14%.

Responsabilité Civile Automobile



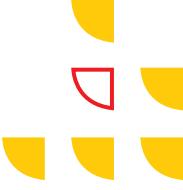
Bien que toujours déficitaire, la Responsabilité Civile automobile a connu une amélioration très forte sur l'année 2017. Les primes ont ainsi progressé de 10% [hausse nettement plus forte que celle du portefeuille de contrats], et les résultats techniques se sont améliorés sous l'effet de la baisse de la charge des sinistres, grâce notamment à la baisse des coûts moyens et de meilleures fréquences sur certains réseaux de distribution et également grâce au dégagement de boni, cela malgré la moindre reprise de provisions pour risques en cours par rapport à 2016. Globalement, les pertes sur la ligne d'activité ont ainsi diminué de 65% sur l'année.

Autres Assurances Véhicules à Moteur

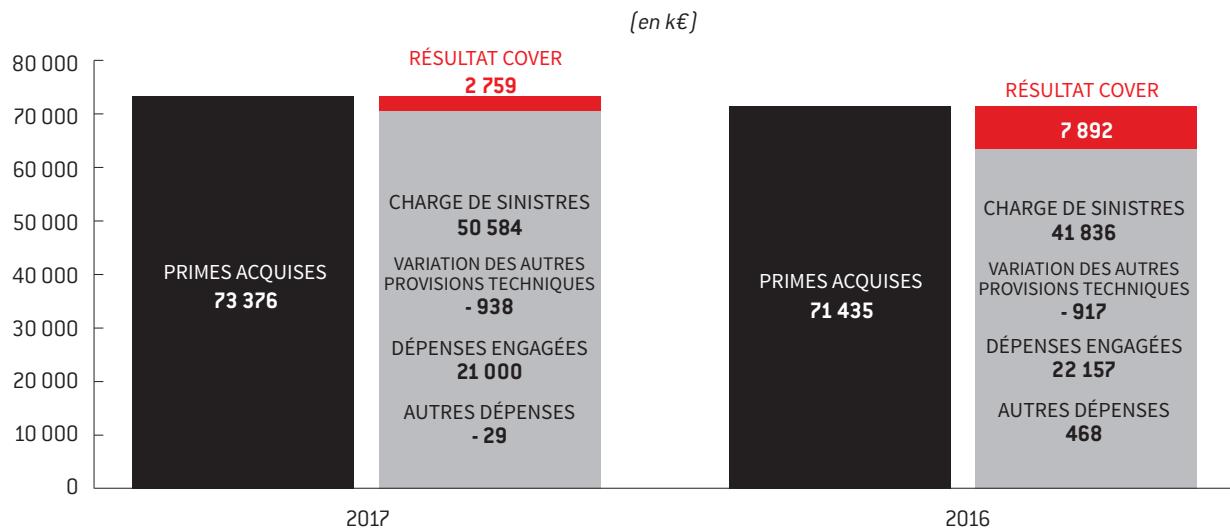


Les primes acquises des assurances hors Responsabilité Civile des produits Automobiles [ou assimilés] sont relativement stables (+1%), tout comme la charge des sinistres.

Le résultat de cette ligne d'activité, qui représente près de 50% du résultat d'ensemble, est en hausse de 6%.



Incendie et Autres Dommages aux Biens



Les primes acquises de cette ligne d'activité sont en hausse de 3%, du fait de l'augmentation du portefeuille de contrats et des hausses tarifaires visant à améliorer les résultats techniques.

En revanche, dans le prolongement de l'année 2016 qui avait vu le retour des événements climatiques, la charge de sinistres a fortement augmenté (+21%) sous l'effet des tempêtes, notamment Zeus en mars 2017.

Ces éléments négatifs conduisent à une baisse du résultat de la ligne d'activité de 65 % sur l'année 2017, malgré des « dépenses engagées » en diminution.

A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

A.3.A. REVENUS ET DÉPENSES GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille d'investissements de Suravenir Assurances est presque exclusivement composé de titres obligataires.

au 31/12/2017 (en k€)	Valeur au bilan S1	%	Revenu 2017	%
Total	454 288	100%	11 868	100%
Immobilisations corp. pour usage propre	12 224	2,7%	187	1,6%
Obligations	434 593	95,7%	11 593	97,7%
<i>dont Obligations d'entreprises</i>	283 802	65%	8 532	74%
<i>dont Obligations souveraines</i>	147 780	34%	3 030	26%
<i>Dont Autres obligations</i>	3 011	1%	32	0%
Fonds d'investissement	7 472	2%	88	1%

Les revenus financiers s'appuient donc en grande partie (98% des revenus) sur les coupons servis par les produits obligataires. En 2017, les revenus obligataires ont été de 11,7 M€, en baisse par rapport à 2016 (-10%) du fait de la baisse du portefeuille de Suravenir Assurances (arrivées à échéance supérieures aux nouveaux investissements sur l'année 2017 quasi inexistantes).

Les autres revenus proviennent de loyers immobiliers (en baisse sur 2017 du fait d'une moindre superficie mise en location).

A.3.B. PERTES ET PROFITS COMPTABILISÉS EN FONDS PROPRES

Les fonds propres sociaux de Suravenir Assurances à fin décembre 2016 s'élevaient à 197,1 M€. Ils s'affichent au 31 décembre 2017 à 177,3 M€. Cette baisse des fonds propres de 19,8 M€ s'explique par un versement complémentaire de 33,3 M€ de dividendes au Crédit Mutuel Arkéa en sus des dividendes normatifs suite à la décision de remonter exceptionnellement 100 M€ supplémentaires en dividendes sur 3 ans à partir de l'exercice 2016.

B

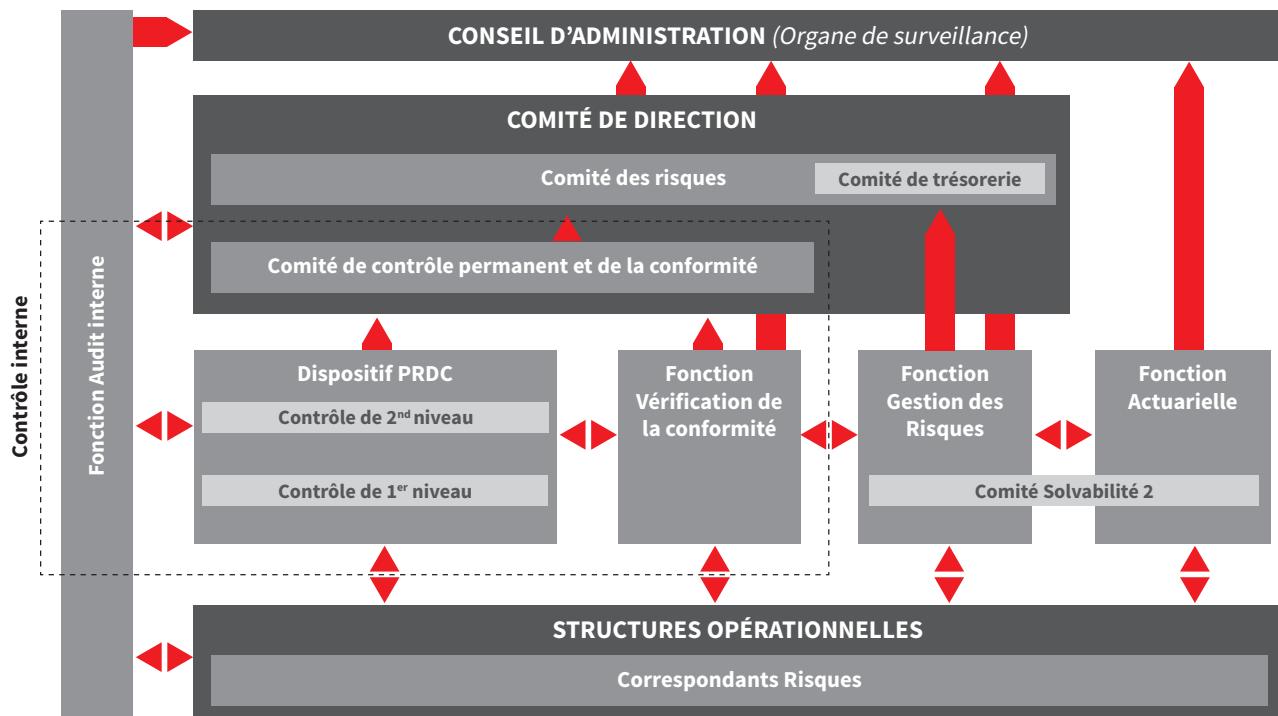
SYSTÈME

DE GOUVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

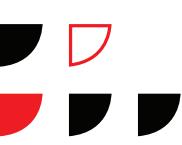
B.1.A. STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE DE SURAVENIR ASSURANCES

Le système de gouvernance mis en œuvre chez Suravenir Assurances repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées par les instances et acteurs-clés présentés ci-après.



Le Conseil d'administration (CA)





Le Conseil d'administration (CA) de Suravenir Assurances fixe les grandes orientations stratégiques, financières et commerciales de la compagnie et le cadre d'appétence au risque au sein duquel la compagnie peut évoluer.

Il contribue notamment à la gestion des risques de Suravenir Assurances et à leur surveillance. Il définit et actualise régulièrement :

- ▶ le cadre de souscription (produits acceptés, canaux de distribution, ...),
- ▶ le cadre d'appétence au risque,
- ▶ la politique de réassurance,
- ▶ la politique de placements financiers,
- ▶ les politiques de gestion des risques.

Il s'appuie ensuite de façon opérationnelle :

- ▶ sur la Direction Générale (Directeur Général assisté du Comité de direction) pour la définition du cadre opérationnel des activités de Suravenir Assurances en accord avec les éléments validés par le CA,

La Direction Générale - Le Comité de direction

Le Directeur Général, nommé par le CA, est en charge de la réalisation opérationnelle du plan stratégique défini par le CA. Il prend toute décision utile, dans le respect du cadre d'appétence au risque.

Notons que la Directrice administrative et financière, Mme Quéré-Genin, le Directeur technique, M. Le Tallec, sont également dirigeants effectifs au côté de M. Snoeck, Directeur Général. Ils assurent ainsi la continuité de la Direction Générale, en cas de vacance ou d'absences prolongées. Les dirigeants effectifs de Suravenir Assurances sont responsables de la gestion des risques de l'entité devant le CA. A ce titre, ils valident notamment les limites qui leurs sont proposées au cours du Comité des risques avant leur approbation par le CA.

Pour mener à bien cette mission, il s'appuie sur un Comité de direction en charge de l'animation opérationnelle du cadre stratégique fixé par le CA. Il prend à ce titre toutes les décisions nécessaires au développement de la compagnie dans le respect des niveaux de risques validés par l'organe délibérant.



De gauche à droite : Cécile Lebreton (Directrice des Projets & Partenariats) ; Jean-François Le Tallec (Directeur Technique) ; Philippe Moreau (Directeur Commercial) ; Bernard Snoeck (Directeur Général) ; Christine Fournier (Directrice des Ressources Humaines) ; Claire Léauté (Directrice du Service Client) et Véronique Quéré-Genin (Directrice Administrative & Financière).

Le Comité des risques

Le Comité des risques, composé des membres du Comité de direction et de la fonction Gestion des risques (FGR), assure l'étude et le pilotage des risques. Ainsi, le Comité des risques se fait présenter trimestriellement un tableau de bord des risques. Il intervient également pour valider les orientations prises sur le fonctionnement du système de gestion des risques.

▶ sous la responsabilité hiérarchique de la Direction Générale, les équipes dédiées à la gestion des risques, conformité et contrôle permanent pilote la conformité des opérations, la bonne réalisation des processus et la maîtrise des risques,

▶ sur les informations et reportings que lui délivrent les fonctions-clés.

En tant qu'organe décisionnel ultime, le CA procède à toute époque de l'année aux vérifications et aux contrôles qu'il juge opportuns. Il se fait communiquer les documents qu'il estime utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut contacter directement les responsables des fonctions-clés afin d'obtenir des explications sur la gestion des risques de la société ainsi que les informations ou précisions qu'il juge nécessaires à sa bonne compréhension et maîtrise de l'activité.

Le CA se réunit au moins quatre fois par an sur la base du calendrier annuel adopté au début de chaque année.

Il a pour missions de définir les règles encadrant la prise de risques (en accord avec le cadre défini par le CA), et de vérifier l'adéquation des systèmes de contrôle aux activités de Suravenir Assurances.

Il permet au Comité de direction de mesurer, prévoir et piloter le niveau de risque et son impact sur les indicateurs et résultats de la compagnie.

Le Comité des risques est présidé par le Directeur Général de Suravenir Assurances et se réunit au moins une fois par mois.

Le Comité Solvabilité 2

Le Comité des risques s'appuie sur les travaux d'un comité opérationnel : le Comité Solvabilité 2. Ce comité est composé des membres permanents suivants : le Directeur administratif et financier, le Directeur technique, le responsable de la FGR et le responsable de la fonction Actuarielle.

Le Comité Solvabilité 2 [a minima trimestriel] a pour mission de :

- valider un certain nombre d'hypothèses dans le cadre des calculs trimestriels et annuels du ratio de Solvabilité 2 et les approximations retenues,
- opérer un contrôle de second niveau sur les résultats des travaux Pilier 1,
- dans le cadre de l'exercice ORSA (Own Risk and Solvency Assessment),
 - Valider les principales hypothèses de construction du Business Plan ;
 - Analyser et valider les hypothèses et simplifications retenues dans la détermination du BGS (Besoin Global de Solvabilité) ;
 - Définir les scénarios de stress-tests qui seront proposés pour validation au Comité des risques ;
 - Valider les évaluations quantitatives du processus ORSA.

Le Comité de trésorerie

Le suivi des risques financiers est du ressort du Comité de trésorerie qui, dans le respect de la stratégie de placements financiers validée par le CA, définit les règles d'investissements et de désinvestissements à respecter par le mandataire de gestion (Fédéral Finance Gestion). Il s'assure également du respect de ces règles.

Il se réunit 3 fois par an au minimum et est composé, pour Suravenir Assurances, du Directeur Général, du Directeur financier, du Directeur technique, du responsable de la FGR, et, pour le gestionnaire d'actifs, du responsable de la Gestion de Taux et Institutionnelle, du responsable du développement externe et grands comptes et d'un ingénieur Produit Gestion Institutionnelle.

Les fonctions-clés

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, le CA a validé la désignation de 4 fonctions-clés au sein de Suravenir Assurances. Ces 4 fonctions-clés disposent d'un accès direct au CA de Suravenir Assurances, ainsi qu'à ses dirigeants effectifs. Elles peuvent ainsi, en toute indépendance, exercer à leur attention toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'elles jugeraient nécessaire lorsque surviennent des événements de nature à la justifier.

Les missions confiées à ces fonctions-clés s'inscrivent dans les dispositions de la directive Solvabilité 2 (article 269 à 272 du règlement délégué), en synthèse :

Fonction Gestion des Risques	<ul style="list-style-type: none">- pilote opérationnellement l'ensemble des risques (directement ou par délégation), dans le cadre de l'appétence au risque défini par le CA- identifie, qualifie et quantifie les niveaux d'exposition aux risques, propose et initie les mesures de maîtrise et de réduction de ces risques- coordonne la production des données de pilotage associées, avec l'appui des experts métiers- est le responsable du processus ORSA et communique annuellement le rapport ORSA au CA
Fonction Vérification de la conformité	<ul style="list-style-type: none">- s'assure de façon permanente du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives en vigueur- élabore annuellement un plan de conformité soumis au CA- analyse l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de Suravenir Assurances- évalue l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité- propose toutes actions de correction utiles aux fins d'amélioration de la couverture de ces risques- rend compte directement au CA, lors du point sur le contrôle interne semestriel, du niveau de maîtrise du risque de conformité
Fonction Actuarielle	<ul style="list-style-type: none">- garantit le caractère approprié des méthodologies, hypothèses ou approximations utilisées dans le calcul des provisions techniques- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques- émet un avis sur la politique de souscription de Suravenir Assurances- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance au regard du cadre d'appétence au risque défini- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'ORSA- informe le CA, par la communication annuelle d'un rapport actuel, des conclusions et observations de ces travaux
Fonction Audit Interne	<ul style="list-style-type: none">- évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance- définit un plan pluriannuel d'audit au regard des risques portés- s'assure de la réalisation de ce plan de façon exhaustive- formule des recommandations documentées sur les pistes d'amélioration constatées- suit la mise en œuvre effective des recommandations- produit un rapport d'activité annuel, communiqué au CA

Le Comité de conformité et de contrôle permanent

Le Comité de conformité et de contrôle permanent est composé des membres du Comité de direction et du responsable de la fonction Vérification de la conformité (également responsable du contrôle permanent).

► Sur le périmètre du contrôle permanent, la mission du Comité consiste à :

- s'assurer de l'existence, de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels au travers de la présentation des résultats de contrôle permanent de 1^{er} et de 2nd niveau,
- valider les recommandations proposées par le Service du Contrôle Permanent,
- relayer et assurer un suivi de l'avancement des actions correctrices.

► Sur le périmètre de la conformité, la mission du Comité consiste à :

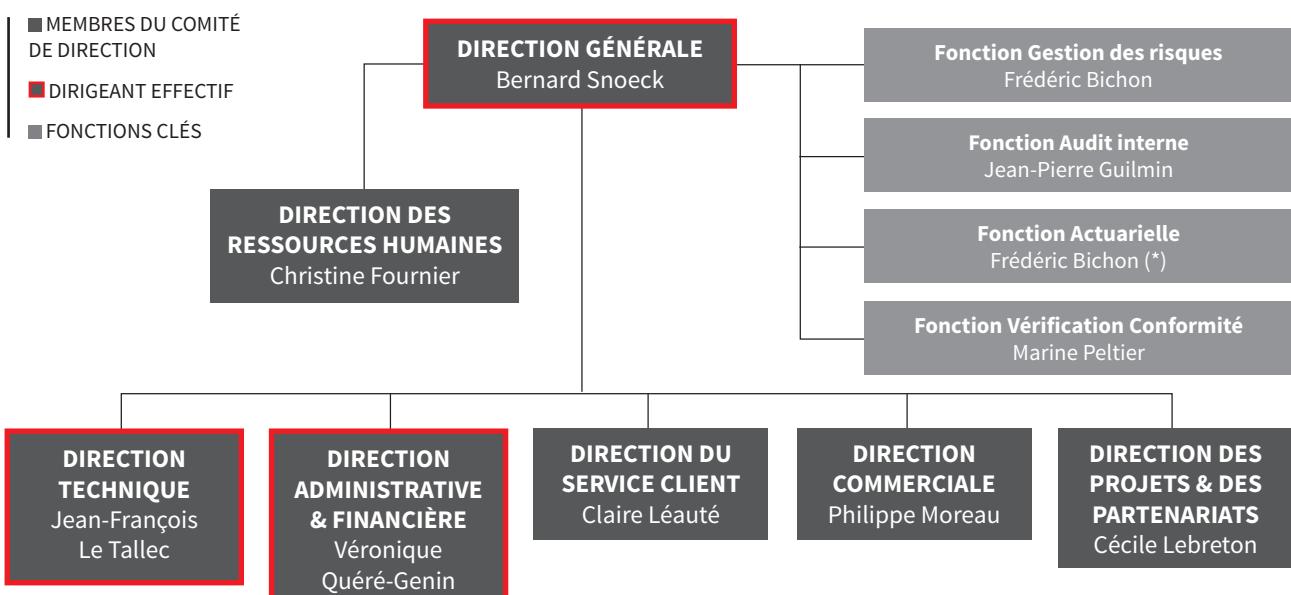
- assurer un suivi du plan annuel de conformité,
- identifier et évaluer le risque de non-conformité, en regard des changements constatés dans l'environnement juridique et réglementaire sur les opérations de la compagnie et notamment des impératifs et/ou points d'attention adressés par les autorités de tutelle ou de contrôle,
- relayer les réserves soulevées dans le circuit de conformité et assurer le suivi des plans de progrès à partir de l'analyse des insuffisances des dispositifs de maîtrise du risque de non-conformité ;
- examiner et définir les priorités des actions en matière de conformité ;
- réaliser un état d'avancement des actions planifiées, et, éventuellement, les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre.

B.1.B. CHANGEMENT NOTABLE DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Le système de gouvernance de Suravenir Assurances n'a pas été modifié notablement en 2017.

Depuis le 1^{er} décembre 2017, la fonction Actuarielle est portée par le responsable de la FGR de Suravenir Assurances. Cette solution transitoire a été validée par le CA du 12 décembre 2017 et a été notifiée à l'ACPR.

Au 31/12/2017, l'organigramme de Suravenir Assurances est le suivant :



(*) solution transitoire depuis le 01/12/17

B.1.C. POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION DE SURAVENIR ASSURANCES

Gouvernance du dispositif de rémunération

La gouvernance du dispositif de rémunération mise en œuvre chez Suravenir Assurances est déléguée au Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, conformément à la délibération du CA de Suravenir Assurances du 16 décembre 2014.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, en ce qui concerne Suravenir Assurances :

- Élabore le système de rémunération variable, décrit ci-après, des cadres de direction.
- S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération de la compagnie en regard des principes de rémunération définis au sein du Groupe.
- Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux dirigeants effectifs.
- Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou de la compagnie.
- Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au CA du Crédit Mutuel Arkéa. Le CA de Suravenir Assurances peut être destinataire d'informations concernant l'examen annuel de la politique de rémunération, si nécessaire.

En outre, le détail de ses travaux est décrit dans un rapport distinct, « politique et pratiques de rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa », communiqué à l'ACPR.

Principes de rémunération

Administrateurs

Suravenir Assurances étant une société anonyme, des jetons de présence, donnant droit à rémunération, sont accordés aux administrateurs. Dans le cadre de leur mandat exercé chez Suravenir Assurances, ces jetons de présence constituent l'unique dispositif de rémunération des administrateurs. Le montant global alloué aux jetons au titre de l'exercice 2017 s'élève à 18 750 €.

Dirigeants effectifs

Les 3 dirigeants effectifs de Suravenir Assurances sont salariés de la Société des Cadres de Direction Arkéa (ASCD).

Leur rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. Le système de rémunération variable de ces cadres dirigeants et cadres de direction, élaboré par le Comité des rémunérations, vise à fidéliser et valoriser l'engagement et la loyauté de ces collaborateurs. Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances individuelles (au regard des objectifs fixés notamment sur des sujets tels que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la mixité ou l'« obsession client ») et collectives (résultat d'exploitation, coefficient d'exploitation et coefficient d'engagement du Groupe et de Suravenir Assurances) constatées.

Cette partie variable se déclenche dès lors que les objectifs du Groupe et/ou de la filiale ont été atteints.



Arkéa SCD	Part variable (% de la rémunération)
Cadres dirigeants de Suravenir Assurance <ul style="list-style-type: none"> ▶ Directeur Général ▶ Directeur administratif et financier 	max. 45% max. 32%
Cadres de direction de Suravenir Assurances <ul style="list-style-type: none"> ▶ Directeur technique 	max. 20%

Les autres membres du Comité de direction, salariés ASCD, s'inscrivent dans les principes de rémunération des cadres de direction.

Fonctions-clés

Le titulaire de la fonction-clé Audit Interne de Suravenir Assurances, également fonction-clé désignée au sein de la société Suravenir, est salarié ASCD. À ce titre, il s'inscrit dans les principes de rémunération des cadres de direction.

Les principes de rémunération des titulaires des fonctions-clés Gestion des risques, Actuarielle et Vérification de la conformité s'inscrivent dans ceux définis pour l'ensemble des salariés de Suravenir Assurances.

Salariés de Suravenir Assurances

La politique de rémunération de Suravenir Assurances tient compte du cadre général proposé par la Direction des ressources humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Elle est basée à la fois sur les performances et les compétences individuelles, liées aux objectifs individuels, et sur la performance collective, associée aux résultats financiers globaux de l'entreprise.

À la rémunération individuelle « de base » peut s'ajouter une partie variable :

- ▶ pour les équipes de gestion des sinistres matériels », en fonction des taux de préconisation des réseaux et/ou garages agréés,
- ▶ pour les membres du Comité de direction non ASCD, en fonction de critères définis annuellement et individuellement, et selon les indications définies pour les salariés ASCD.

Cette partie variable n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance aux risques de l'entreprise. L'organisation part fixe/part variable s'inscrit dans les exigences de l'article 275 des actes délégués de la directive Solvabilité 2.

Une prime exceptionnelle peut également être versée aux salariés de Suravenir Assurances de manière annuelle en fonction d'une implication particulière dans un ou plusieurs dossiers ou projets. Cette prime est, sauf exception, limitée à 16% du salaire de base.

Une prime d'expérience est également versée aux collaborateurs de statut « employé », selon les dispositions de la Convention Collective Nationale applicable [CCN des Sociétés d'Assurances du 27/05/92].

En outre, un certain nombre d'accords d'entreprise ont été négociés avec les partenaires sociaux : accord de participation, accord d'intéressement, Compte Épargne temps, Plan Épargne Entreprise, et Plan Épargne Retraite Collectif.

La politique de rémunération de Suravenir Assurances est encadrée par un budget annuel centralisé à la Direction des ressources humaines. Le suivi et le respect de ce budget sont effectués par le Directeur financier.

Régimes de retraite complémentaire

Tous les salariés ASCD bénéficient d'un dispositif de retraite complémentaire à cotisations et à prestations définies, selon les dispositions générales des articles 83 et 39 du Code Général des impôts et sous conditions d'attribution des prestations.

▶ Au titre de l'article 39, la cotisation est intégralement versée par l'entreprise et le collaborateur perçoit une rente maximum de 10% de la dernière rémunération brute.

▶ Au titre de l'article 83, la cotisation est fixée à 7% de la rémunération annuelle brute (4% par l'entreprise, 3% par le salarié).

S'agissant des responsables des fonctions-clés Gestion des risques, Actuariat et Vérification de la conformité, un régime de retraite complémentaire et supplémentaire est en place, selon les dispositions générales de la CCN applicable [CCN des Sociétés d'Assurances du 27/05/92].

Transactions importantes conclues en 2017

Aucune transaction importante n'a été conclue sur 2017 entre Suravenir Assurances, un des membres de son Conseil d'Administration et/ou un de ses dirigeants effectifs ou toute autre personne exerçant une influence notable sur l'entreprise.

B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

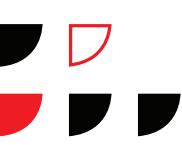
La politique de Suravenir Assurances en termes de compétence et d'honorabilité a pour objectifs de :

1. Définir les diligences effectuées auprès des acteurs clés du système de gouvernance pour attester de leur compétence et honorabilité dans l'exercice de leurs fonctions ;
2. Présenter les situations qui déclenchent une nouvelle réévaluation de la compétence et de l'honorabilité ;
3. Décrire la procédure de notification aux superviseurs.

Suravenir Assurances a mis en place un processus de vérification de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui la dirigent (membres du CA, dirigeants effectifs) et des responsables des fonctions-clés :

1. d'analyse de l'honorabilité et de la compétence avant la prise de fonction ;
2. d'analyse continue de l'honorabilité (extrait de casier judiciaire contrôlé périodiquement) et de la compétence pour les personnes en fonction/mandats.

Les principaux éléments de la procédure, en fonction des rôles, sont :



	ADMINISTRATEURS	DIRIGEANTS EFFECTIFS	FONCTIONS-CLÉS
AVANT LA NOMINATION (ou renouvellement)	1. Évaluation et validation des candidatures par le Comité des nominations du Crédit Mutuel Arkéa 2. Approbation des candidatures par le CA du Crédit Mutuel Arkéa 3. Approbation des nominations par le CA de Suravenir Assurances	1. Évaluation et validation des candidatures par les Dirigeants effectifs de Suravenir Assurances 2. Validation des nominations par le CA de Suravenir Assurances	Collecte de documents : pièce d'identité, CV, extrait de casier judiciaire, déclaration sur l'honneur de non condamnation...
PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	Taux d'assiduité remonté au Crédit Mutuel Arkéa lors des renouvellements de mandats	Suivi formel dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation	Casier judiciaire vérifié tous les 3 ans

Grâce à une formation régulière du CA (une à deux sessions par an) sur les différentes thématiques et enjeux d'une compagnie d'assurances, la compétence collective du CA est adaptée aux activités de Suravenir Assurances.

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)

B.3.A. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Piloté par le responsable de la fonction Gestion des risques, en lien permanent avec le Comité des risques, et dans le respect du cadre fixé par le CA, outre le dispositif ORSA, le système de gestion des risques de Suravenir Assurances comprend principalement :

- ▶ une identification des risques : la cartographie des risques majeurs,
- ▶ le cadre d'appétence au risque défini par le CA,
- ▶ une définition de limites pour chaque risque au sein des politiques de gestion des risques,
- ▶ un outil de suivi des risques : le tableau de bord des risques.

Identification des risques : la cartographie des risques majeurs

La cartographie des risques majeurs permet d'identifier et de calibrer les principaux risques encourus par Suravenir Assurances, ayant potentiellement des impacts importants pour la compagnie, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

Elle est une base du système de gestion des risques, puisqu'elle permet de connaître les risques portés par la compagnie et offre donc au CA un cadre précis dans lequel pourra se placer la stratégie de gestion des risques.

Revue annuellement, et validée par le Comité des risques puis par le CA, elle est pilotée par le responsable de la FGR, en collaboration avec les correspondants risques.

Le cadre d'appétence au risque

Sur la base de la cartographie des risques majeurs et des axes stratégiques de Suravenir Assurances, le CA apprécie le profil de risque de la compagnie au regard du cadre d'appétence au risque.

Le cadre d'appétence au risque de Suravenir Assurances est déterminé par des seuils d'alertes associés au principal objectif du pilotage technique et financier : protéger la solvabilité et le résultat de Suravenir Assurances.

Le respect du cadre d'appétence est suivi dans le cadre du tableau de bord des risques. Une dérive d'un ou plusieurs indicateurs, au-delà du seuil d'alerte, fait l'objet d'une information et d'une explication à destination du Comité des risques puis du CA (cause, conséquences, perspectives, moyens correctifs mis en œuvre, proposition de modification de l'appétence), par le responsable de la FGR.

L'appétence au risque est intégrée dans le processus ORSA en tant qu'outil d'aide à l'analyse prospective du profil de risque.

Les politiques de gestion des risques

Les principes de gestion et de maîtrise des risques applicables aux catégories de risques de Suravenir Assurances sont définis et déclinés dans les politiques suivantes :

- Politique de Souscription, de Provisionnement et de Réassurance,
- Politique de Gestion du Risque d'Investissement,
- Politique de Gestion du Risque de Contrepartie,
- Politique de Gestion du Risque Opérationnel.

Les politiques formalisent notamment les éléments de maîtrise de chaque risque (gouvernance, limites, principes) en lien avec le cadre d'appétence au risque défini dans la politique de gestion des risques.

Suivi des risques et reporting

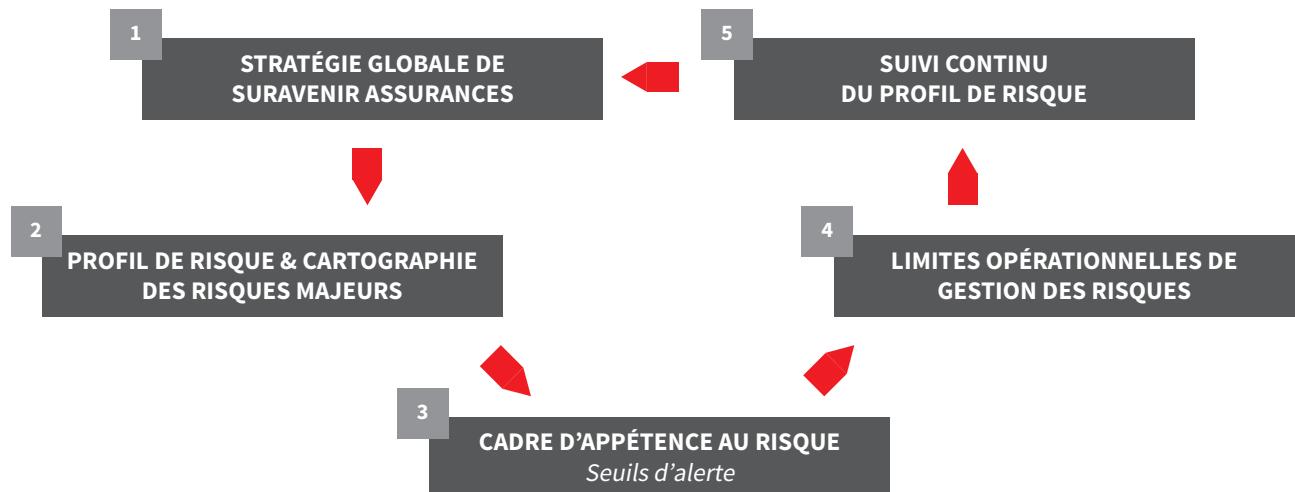
La FGR de Suravenir Assurances alimente le reporting relatif aux risques à destination du Comité des risques de Suravenir Assurances, de ses dirigeants effectifs, du Groupe Arkéa (ce reporting est intégré au reporting produit par la Direction des risques CM Arkéa pour le Comex, le CA et le Comité des Risques et du Contrôle Interne du Crédit Mutuel Arkéa) et des autorités de tutelle.

B.3.C. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

Sous la responsabilité de la fonction Gestion des risques, le processus ORSA est étroitement lié à la stratégie de gestion des risques de Suravenir Assurances : il représente un ensemble de processus qui traduit la capacité de la compagnie à identifier, mesurer et gérer, de façon continue et prospective, les éléments susceptibles de modifier sa solvabilité ou impacter sa situation financière.

Le processus ORSA définit et s'articule autour de la stratégie de gestion des risques telle que décrite précédemment et pouvant être synthétisée comme suit.

Processus ORSA / Stratégie de gestion des risques



La conduite du processus ORSA permet à Suravenir Assurances de :

- veiller au respect permanent des exigences réglementaires en terme de fonds propres disponibles,
- identifier les évènements majeurs - internes ou externes - ayant un impact significatif sur son profil de risque,
- suivre et contrôler le respect permanent des limites de risque associées,
- alimenter les processus stratégiques et décisionnels en apportant des éclairages pour maintenir le profil de risque de Suravenir Assurances à un niveau compatible avec les niveaux d'appétence au risque définis.

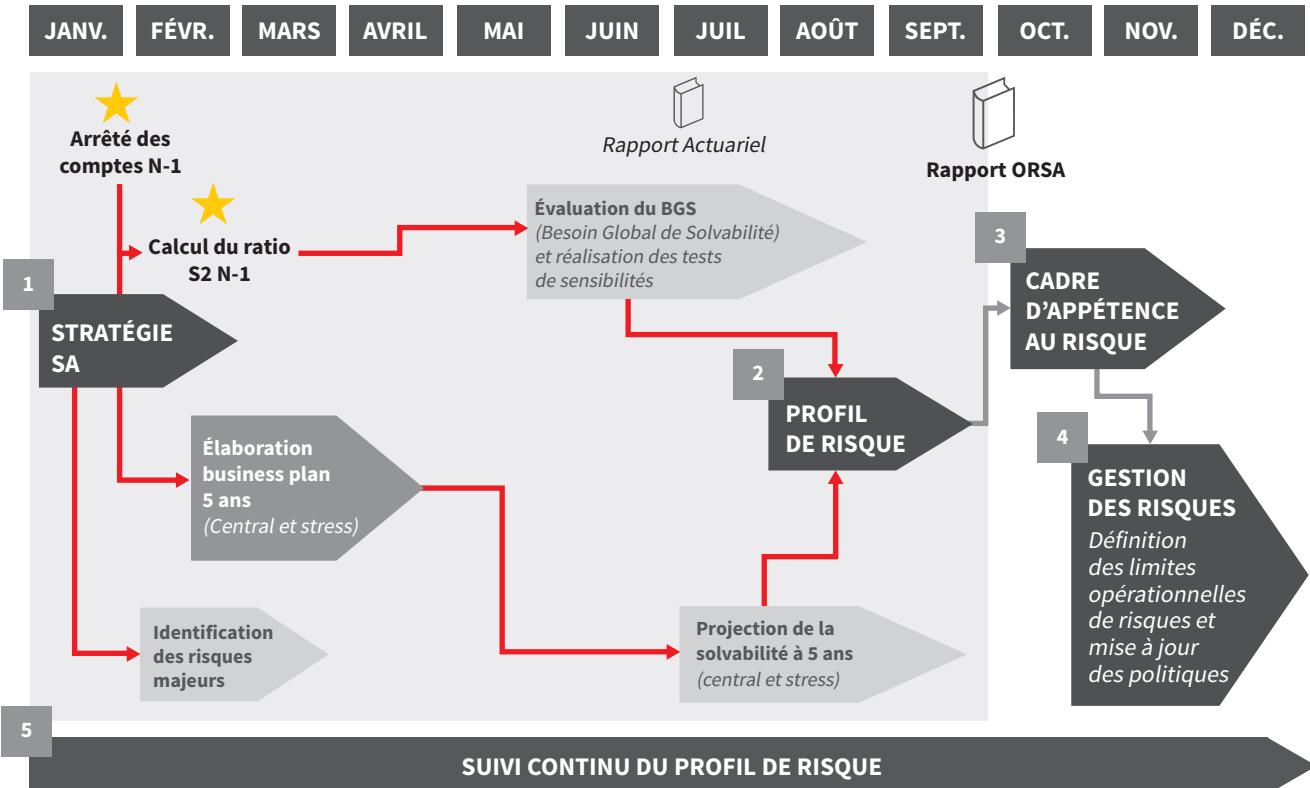
Les outils et processus sur lesquels Suravenir Assurances s'appuie pour mener son processus ORSA sont :

- les résultats de la cartographie des risques majeurs,
- le cadre d'appétence au risque et les seuils d'alerte associés,
- le PMT (Plan à Moyen Terme). Il reflète la stratégie de l'entreprise sous une forme de projection à 5 ans des principaux indicateurs et est approuvé par le Conseil d'Administration. Le PMT est figé jusqu'à la prochaine révision stratégique, qui a lieu tous les 5 ans. Le *business plan* est un exercice annuel de prolongement des hypothèses stratégiques du PMT. Il sert de base à la réalisation du processus ORSA, notamment pour la réalisation des scénarios de stress,
- la définition et réalisation des scénarios de stress.

Ce processus aboutit à la rédaction du rapport sur l'ORSA, validé par le Conseil d'Administration. Les éléments et les étapes significatives du processus ORSA sont validés par des instances définies de direction (cf. B.1.A.).

Calendrier de production de l'ORSA

Le calendrier de production du processus ORSA est défini par le responsable de la fonction Gestion des risques et validé par le CA :



Tout changement important du profil de risque de l'entreprise, suite à une modification des facteurs internes ou externes, déclenche le besoin d'un ORSA ponctuel (ou ORSA ad-hoc) suivant un calendrier spécifique.

B.3.D. INTÉGRATION DU PROCESSUS ORSA AUX PRISES DE DÉCISION

Le processus ORSA intervient à différents niveaux et processus de décision au sein de Suravenir Assurances :

- au niveau du lancement des projets / produits : une analyse de risque est effectuée par le responsable de la FGR, avec le support des correspondants risques. Cette analyse intègre le déclenchement ou non d'un ORSA ponctuel selon des seuils quantitatifs définis,
- lors des mises à jour des limites opérationnelles de risque au sein des politiques : les résultats des analyses de sensibilités et des évaluations prospectives de l'ORSA alimentent la définition de ces limites, validées annuellement par le CA.

► veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,

► vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'ensemble des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre par Suravenir Assurances s'inscrit dans l'application de la Directive Solvabilité 2.

Méthodologie, position et organisation du contrôle interne

Le système de contrôle interne mis en œuvre chez Suravenir Assurances est construit sur :

1. Des procédures internes dont les principales procédures-clés sont décrites ci-après,
2. Un système de contrôle qui repose sur 2 échelles de contrôle : un contrôle permanent et un contrôle périodique, assuré par la fonction Audit interne (point B5).

Le contrôle permanent de Suravenir Assurances s'inscrit dans la démarche qui vise à identifier les Processus, les Risques opérationnels sur ces processus, les Dispositifs de maîtrise de ces risques et les Contrôles permanents (PRDC) visant à mesurer l'efficacité de ces dispositifs.

Cette approche repose sur une cartographie des risques « potentiels » identifiés sur chaque activité ; elle est complétée par un dispositif d'identification des incidents, les risques « avérés », qui concrétisent la survenance du risque. Une révision de la cartographie des risques « potentiels » est réalisée annuellement.

B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.A. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE SURAVENIR ASSURANCES

Objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de l'entreprise. Il est destiné à fournir au management, au CA et aux autorités de tutelle, une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :





Le contrôle de la conformité des opérations et des activités de Suravenir Assurances est pris en compte dans le cadre de cette démarche.

La gouvernance du système de contrôle interne (cf. B.1.A. Structure de la gouvernance de Suravenir Assurances) a pour objectif de contribuer à assurer l'information régulière des dirigeants effectifs et du CA de Suravenir Assurances.

Chaque niveau hiérarchique est responsable de la mise en œuvre et de l'efficacité du contrôle interne sur son domaine d'activités. Il ne peut ni déléguer cette responsabilité ni s'en exonérer. Pour cela, il s'appuie sur le contrôleur permanent / contrôleur de la conformité en interaction avec les responsables des activités contrôlées.

Les collaborateurs doivent notamment participer à l'élaboration des dispositifs opérationnels de contrôle interne, respecter et appliquer la politique de contrôle interne dans le cadre de leurs activités, et identifier et alerter en cas de dysfonctionnements.

Suravenir Assurances est, en sa qualité de filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, intégrée aux dispositifs de contrôle interne de ce dernier ; et dans ce cadre, la compagnie décline les procédures « clé » ci-après.

- ▶ Vérification de la conformité des opérations avec les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants ;
- ▶ Vérification de l'information comptable et financière ;
- ▶ Vérification de la conformité des opérations avec les dispositions législatives et réglementaires (cf point ci-dessous) ;
- ▶ Politique de rémunération.

B.4.B. LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Suravenir Assurances est, en sa qualité de filiale du Crédit Mutuel Arkéa, intégrée au dispositif de contrôle de la conformité du Groupe. Ce dernier veille notamment à la mise en place et à la déclinaison opérationnelle des dispositifs dans l'ensemble des entités du Groupe, dont Suravenir Assurances. Les missions de la fonction de vérification de la conformité sont décrites au point B1. a.

Les principaux dispositifs de conformité mis en œuvre au sein de Suravenir Assurances sont les suivants :

- ▶ approbation préalable de la conformité des nouveaux produits, projets et services,
- ▶ dispositif d'identification, de traitement et de suivi des réclamations clients,
- ▶ dispositif de protection des données,
- ▶ dispositif d'identification et de suivi des prestations sous-traitées considérées comme critiques ou importantes,
- ▶ dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- ▶ faculté d'interrogation sur les éventuels dysfonctionnements dans la mise en œuvre effective des obligations de conformité (Whistleblowing),
- ▶ formation des personnels aux procédures de Conformité.

B.6. FONCTION ACTUARIAT

Les missions du responsable de la fonction clé actuariat sont décrites au point B1. a. Le responsable de la fonction Actuarielle dispose de l'ensemble des informations concernant la stratégie de la compagnie, et notamment celles impactant directement :

- ▶ la politique de gestion des risques de souscription et de provisionnement sur laquelle il émet un avis formalisé,
- ▶ la politique de gestion des risques à laquelle il participe.

Il a en outre accès à l'ensemble des données techniques et financières lui permettant de mener les analyses prévues par les textes concernant notamment le provisionnement et le caractère approprié du programme de réassurance.

Pour mener ses missions de recalcul indépendant des provisions techniques et d'adéquation de la couverture de réassurance, le titulaire de la fonction actuarielle s'est appuyé en 2017 sur une assistance externe (auprès du Cabinet Actuelia).

B.7. SOUS-TRAITANCE

B.7.A. RECENSEMENT DES PRESTATIONS CRITIQUES OU IMPORTANTES SOUS-TRAITÉES (PCIS)

Les prestations sous-traitées par Suravenir Assurances, considérées comme critiques ou importantes, sont présentées ci-après par nature de délégation et par prestataire.

L'ensemble de ces PCIS est réalisé en France.

Prestations sous-traitées	Prestataires
Délégation de gestion des sinistres	Owlance [Santé] Novelia (Assurance moyens de paiement)
Assistance automobile / moto / camping-car	Europ Assistance et ASSURIMA
Délégation de gestion des contrats (quittancement, tarification, surveillance du Portefeuille, contrôle de pièces, réclamations clients)	Media Courtage (filiale de La France Mutualiste)
Délégation de gestion des contrats et des sinistres et calcul des provisions	Suravenir (filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa) (Assurance Perte d'Emploi)
Délégation de gestion de la prestation informatique	Pôle Innovations et Opérations du Crédit Mutuel Arkéa
Editique	Direction Organisation et Moyens du Groupe Crédit Mutuel Arkéa

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les missions du responsable de la fonction clé audit interne sont décrites au point B1. a. Le responsable de la fonction clé audit interne contribue également à la maîtrise des opérations par ses conseils.

La mise en œuvre de l'audit interne s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale du Contrôle périodique en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'exercice des missions d'audit est confié à la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) du Groupe dans le cadre d'une convention de délégation d'exercice du contrôle périodique signée entre Suravenir Assurances et le Crédit Mutuel Arkéa.

B.7.B. PROCESSUS DE GESTION DE LA SOUS-TRAITANCE

La décision de sous-traiter une activité est prise par le Comité des risques de Suravenir Assurances, sur proposition de la Direction concernée. Cette dernière doit présenter un dossier d'argumentation, explicitant l'objet et le périmètre de la sous-traitance, les aptitudes requises pour le prestataire et une analyse des risques stratégiques : avantages et inconvénients (coûts, sécurité,...).

Avant tout développement d'un projet de sous-traitance et a fortiori avant toute signature d'un contrat de sous-traitance, il appartient à la Direction concernée de se prononcer sur la classification de la prestation dont la sous-traitance est envisagée.

La décision finale de classification est prise et formalisée en Comité des risques.

Cette classification impacte notamment :

- ▶ la formalisation de la relation (clauses contractuelles),
- ▶ les modalités de suivi de la prestation,
- ▶ l'information et le droit d'accès,
- ▶ le reporting.

Si la prestation est considérée comme critique ou importante, le dossier de sous-traitance doit être soumis à la validation du CA de Suravenir Assurances.

Le processus de sélection du sous-traitant est ensuite lancé. Il est adapté à la nature et à la taille de l'activité sous-traitée.

Le processus de sélection doit aborder l'ensemble des aspects suivants :

- ▶ aptitudes, capacités, agréments et habilitations du prestataire nécessaires pour exercer cette fonction de façon satisfaisante,
- ▶ compétences et qualifications du personnel du prestataire potentiel,
- ▶ conflits d'intérêts potentiels,
- ▶ contexte réglementaire du projet de sous-traitance, notamment en matière de protection des données,
- ▶ existence de systèmes de gestion des risques et de contrôle interne chez le prestataire,
- ▶ solidité financière du prestataire potentiel,
- ▶ coût de la prestation.

La décision de choix du prestataire est validée par le Comité des risques de Suravenir Assurances, sur proposition de la Direction concernée.

Les activités sous-traitées font l'objet d'une convention écrite entre les parties prenantes permettant de spécifier clairement le processus et le périmètre de la sous-traitance, et ce sur toutes les dimensions du projet sous-traité (pilotage, contrôle, audit, etc.) en spécifiant les rôles, les responsabilités et les obligations réciproques.

S'agissant d'une prestation critique ou importante, le choix du prestataire et la nature de la sous-traitance sont ensuite notifiés à l'ACPR suivant les dispositions réglementaires applicables.

B.7.C. PROCESSUS DE CONTRÔLE DE LA SOUS-TRAITANCE

Surveillance de l'exécution de la prestation sous-traitée

La sous-traitance n'entraînant aucune délégation de responsabilité, il appartient à Suravenir Assurances de réaliser un suivi régulier de la qualité de la prestation.

Ce suivi intègre a minima les éléments suivants :

- ▶ vérification de l'agrément ou de l'habilitation du prestataire (si concerné),
- ▶ suivi de la qualité dans l'exécution de la prestation,
- ▶ contrôle de la facturation et de la tarification,
- ▶ revue des justificatifs requis en matière sociale,
- ▶ collecte et revue des mécanismes de secours permettant la continuité d'activité chez le prestataire, ou à défaut du PCA en place chez Suravenir Assurances,
- ▶ identification des événements marquants susceptibles d'impacter l'exercice de l'activité sous-traitée.

En fonction de ces retours, différentes actions peuvent être menées allant d'une simple alerte, de la modification de processus jusqu'à la résiliation.

Dispositif de contrôle interne

Le Contrôle permanent de Suravenir Assurances s'assure de la mise en œuvre et de l'efficacité des processus décrits ci-dessus.

Conservant l'entièreté responsabilité des risques inhérents à l'activité sous-traitée, Suravenir Assurances veille à ce que les éléments pertinents du système de gestion des risques et de contrôle interne du prestataire soient propres à garantir le respect de ses obligations.

La fonction Audit interne de Suravenir Assurances diligente des audits périodiques chez les sous-traitants externes. La périodicité de ces audits est annuelle dans les cas de sous-traitance de prestations critiques ou importantes. L'audit des sous-traitants internes au groupe Arkéa est effectué par la Direction de l'inspection et du contrôle périodique du Crédit Mutuel Arkéa.

La fonction Audit interne évalue entre autres la maturité et l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place chez le prestataire au regard des risques identifiés sur le périmètre de la prestation.

Enfin, afin que Suravenir Assurances puisse répondre à ses obligations en matière de reporting réglementaire, les prestataires adressent un reporting quantitatif et qualitatif des réclamations dont ils assurent le traitement pour le compte de Suravenir Assurances.

B.8. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance de Suravenir Assurances est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité (cf. A. Activité et résultats).

L'évaluation de cette adéquation est sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui la revoit et la valide annuellement, lors de la validation de la politique de gestion des risques.

C

**PROFIL
DE RISQUE**

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.A. EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Définition

Le risque de souscription est lié à une perte ou un changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification, de la souscription des contrats ou d'un sous-provisionnement.

Le type d'exposition de Suravenir Assurances au risque de souscription est ainsi identifié :

- ▶ le risque de sous-tarification : risque résultant de l'inadaptation de la tarification des garanties aux objectifs de rentabilité du portefeuille. Ce risque est lié à la conception de nouveau(x) produit(s), aux évolutions de l'offre et/ou tarifaires,
- ▶ le risque d'anti-sélection : risque que la tarification entraîne une sur souscription d'un risque non souhaité,
- ▶ le risque de catastrophes : risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels. La couverture de ces pertes éventuelles reste l'objectif majeur de la couverture de réassurance (« risque de pointe »).

L'activité de Suravenir Assurances l'expose également à un risque de sous-provisionnement (risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de provisionnement).

Ce risque est intrinsèquement lié au risque de souscription, le suivi des provisions devant être réalisé de manière cohérente avec la gestion des risques et sinistres liés aux garanties commercialisées.

Mesures d'évaluation du risque de souscription

Le risque de souscription est notamment mesuré au travers des exigences de fonds propres issus des calculs du SCR Souscription de la formule standard Solvabilité 2, et s'appuie sur deux modules :

SCR Souscription Non Vie, composé de deux sous-modules de risque :
▶ Risque Primes et Provisions (cf. risques de sous-tarification et anti-sélection ci-dessus) ;
▶ Risque Catastrophes.

SCR Santé, composé de trois sous-modules de risque :

- ▶ le SCR Santé non similaire à la vie (composé, au même titre que le SCR souscription Non vie, des risques de primes et de provisions, cf. ci-dessus),
- ▶ le SCR Santé similaire à la vie composé des risques Santé dont les méthodes d'évaluation sont similaires à la vie, tels que le portefeuille Dépendance pour Suravenir Assurances,
- ▶ le SCR Santé « Catastrophes » : risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels.

De plus, le pilotage technique du risque de souscription, et du risque de sous-tarification en particulier, constitue un élément majeur du maintien et de l'optimisation continue de la rentabilité technique du portefeuille.

Le risque de sous-tarification est notamment apprécié au travers de différentes analyses :

- ▶ analyses mensuelles de rentabilité des couples produit/filière de distribution (indicateurs de ratio Sinistre à Primes [S/P]),
- ▶ évolutions de la sinistralité par principales garanties (fréquence, coût moyen,...), destinées à mieux apprécier les origines d'éventuelles dérives observées,
- ▶ analyses mensuelles ciblées pour les produits Automobile et MRH de l'évolution de la sinistralité par principales garanties entre les différentes filières de distribution,
- ▶ analyses préparatoires aux évolutions tarifaires annuelles.

Ces analyses sont complétées par des analyses du taux de transformation des devis et des études tarifaires de la concurrence, dans le cadre de la mesure du risque d'anti-sélection.

Cartographie des risques majeurs

Au sein de sa cartographie des risques majeurs, Suravenir Assurances a identifié deux risques de souscription majeurs :

- ▶ sursinistralité (événement et/ou fréquence) sur un exercice,
- ▶ baisse significative de la rentabilité et/ou érosion du portefeuille de la filière Crédit Mutuel Arkéa.

C.1.B. CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Par gamme de produits

Suravenir Assurances porte des risques de particulier quasi exclusivement. La gamme des produits du portefeuille de contrats couvre tous les besoins du particulier. La ventilation de ce portefeuille par produits majeurs (soit plus de 90% des primes) montre une répartition équilibrée entre les 3 grandes branches (Auto, Habitation et prévoyance) et ainsi, l'absence de concentration significative des risques de souscription de ce point de vue.

Par filière d'apporteur d'affaires

En 2017, 56% des contrats majeurs sont distribués dans les agences bancaires (caisses locales) des fédérations bancaires (Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest).

Pour autant, Suravenir Assurances a su diversifier ses apporteurs d'affaires en dehors de ce réseau historique : ainsi, toujours en 2017, la filière courtage a apporté 35% des affaires nouvelles et la filière internet (en stabilité) a contribué à hauteur de 9% au développement de Suravenir Assurances.

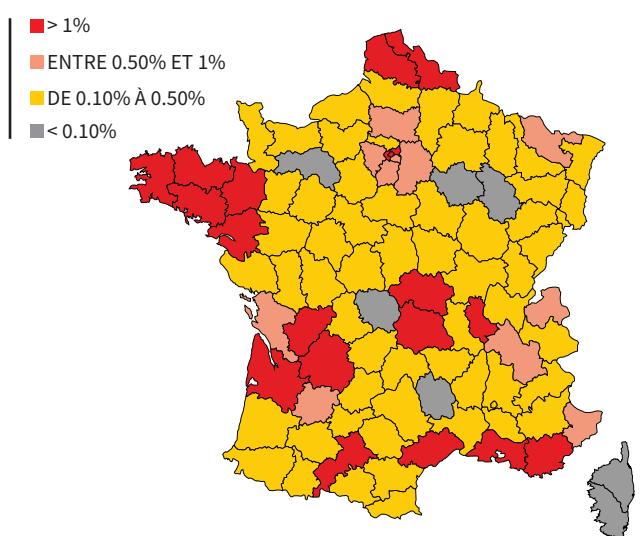
Par zone géographique

Le portefeuille de contrats de Suravenir Assurances s'est d'abord développé sur les zones historiques des fédérations distributrices (Bretagne, Massif Central et Sud-Ouest).

Depuis 2009, les autres filières de distribution participent à une dispersion des risques sur tout le territoire français (métropole) comme le démontre la carte ci-dessous (portefeuille Habitation). Cette dispersion géographique est principalement vertueuse en regard des risques climatiques ou de catastrophes naturelles.

Concentration du portefeuille Habitation de Suravenir Assurances au 31/12/2017 (en nombre de contrats) :

Part des contrats MRH par département





C.1.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

En atténuation de l'exposition aux risques de souscription, l'objectif du programme de réassurance de Suravenir Assurances est la protection des capitaux propres et du résultat :

- ▶ contre la survenance d'un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- ▶ contre une fréquence anormale de sinistres de moyenne importance.

Les traités de réassurance sont des traités non proportionnels, majoritairement en excédent de sinistre.

Les produits Complémentaire Santé, Protection Juridique et Assurances liées aux moyens de paiement, qui ne présentent pas de tels risques, ne sont pas réassurés (à l'exception des garanties risques majeurs associées aux cartes Mastercard et Visa, cédées à 90% en Quote-Part).

La Dépendance est réassurée en proportionnel à 90% tandis que le produit Assurances Perte d'Emploi fait également l'objet d'une réassurance proportionnelle à 50%.

La protection de réassurance et la définition des structures de traités (par risques et par événement) sont mises en œuvre sur la base d'analyses déterministes et/ou probabilistes permettant à Suravenir Assurances de garantir le respect de l'appétence au risque défini par le Conseil d'Administration.

La structure du programme de réassurance en place est analysée, et des évolutions éventuelles sont proposées en CA par le Comité des risques, en fonction de différents facteurs tels que :

- ▶ évolutions du risque porté par la compagnie (mise en place de nouveaux produits, nouvelles garanties, modifications sensibles de la sinistralité),
- ▶ évolutions des besoins de cession du risque (capacités de rétention de la compagnie, volatilité acceptable des résultats),
- ▶ évolutions du marché de la réassurance (coût de la protection),
- ▶ évolutions réglementaires (Solvabilité 2, prise en charge de l'indexation des rentes, etc.).

Ces travaux d'analyse sont réalisés avec l'aide du courtier en réassurance Aon Benfield.

C.1.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉS RÉALISÉES

Suravenir Assurances, dans le cadre du processus ORSA 2017 sur l'exercice 2016, a produit un scénario de stress basé sur la dégradation de la sinistralité des portefeuilles Auto et MRH sur la période du business plan (5 ans). Les principales hypothèses sont :

- ▶ en Auto : dégradation du ratio S/P de 3 points par rapport au scénario central en 2017 puis de 6 points pour les exercices 2018 à 2021,
- ▶ en MRH : maintien pendant la durée du business plan d'un niveau de S/P (par réseau) correspondant à la pire observation entre 2013 et 2014.

L'impact serait de 16 M€ sur le résultat net en fin de projection (2021), et de 32 points de marge de solvabilité.

Afin de s'assurer de l'efficacité de la structure de réassurance en place, Suravenir Assurances mène diverses analyses ou études :

▶ Analyse de l'économie de fonds propres exigés grâce au programme de réassurance

Une analyse de l'impact de la structure de réassurance sur la solvabilité de l'entreprise a été menée. Cette analyse consiste en une comparaison des SCR Non Vie et Santé (hors SLT) bruts et nets de réassurance. Au 31 décembre 2017, l'impact de la réassurance sur le SCR Non Vie est égal à 126 M€, soit une diminution de 55 %.

▶ Scénario de stress sur la survenance d'une sinistralité exceptionnelle

Dans le cadre des travaux associés au rapport actuariel, un scénario de stress a été mis en place afin de tester la structure de réassurance effective sur l'exercice 2017.

La survenance d'un événement décennal (calibré à 50% d'un choc bicentennal de la formule standard) impactera le ratio de solvabilité de Suravenir Assurances de 40 points et le résultat net de 14,4 M€. Ces tests démontrent l'efficacité de la structure de réassurance sur la protection de la solvabilité et du résultat.

C.2. RISQUE DE MARCHÉ

C.2.A. EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Définition

Le risque de marché se définit comme le risque de perte de valeur lié aux variations défavorables des prix ou des paramètres de marché sur les instruments financiers.

Le type d'exposition de Suravenir Assurances au risque de marché est ainsi identifié :

- ▶ le risque de taux d'intérêt qui résulte des variations de valeur d'un instrument en raison de la variation des taux d'intérêt,
- ▶ le risque de spread qui résulte notamment des variations de la qualité de crédit d'un émetteur et des conditions de liquidité,
- ▶ le risque immobilier qui résulte du risque de variation des valeurs immobilières,
- ▶ le risque de concentration (cf. C.2.B. Concentration du risque de marché).

La société Suravenir Assurances n'est pas exposée aux deux types de risque de marché suivants :

- ▶ le risque de change : aucun actif financier en devises étrangères,
- ▶ le risque de variation de cours des actions : aucun investissement en actions autorisé dans la politique de placements.

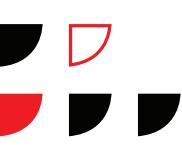
Mesures d'évaluation du risque de marché

Le risque de marché est notamment mesuré au travers des exigences de fonds propres issus des calculs du SCR Marché de la formule standard Solvabilité 2, et s'appuie pour Suravenir Assurances, sur quatre modules :

- ▶ SCR Taux : mesure la consommation en fonds propres de toute évolution (à la hausse ou à la baisse) des taux d'intérêt et ce, pour tous les actifs et passifs, c'est-à-dire l'impact des variations de taux sur les flux futurs actualisés.
- ▶ SCR Spread : mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs des fluctuations du niveau et de la volatilité des écarts des taux de crédit par rapport aux taux sans risque. Cette mesure est évaluée en fonction de la cotation de l'émetteur et de la durée du titre.
- ▶ SCR Immobilier : mesure l'impact de la dégradation de valeur des actifs immobiliers sur les fonds propres de Suravenir Assurances.
- ▶ SCR Concentration : mesure l'impact d'une trop importante exposition à un seul émetteur (ou groupe émetteur) – cf. « C.3. Risque de crédit ».

Cartographie des risques majeurs

Au sein de sa cartographie des risques majeurs, Suravenir Assurances a identifié un seul risque de marché majeur : une hausse rapide des taux.



C.2.B. CONCENTRATION DU RISQUE DE MARCHÉ

La politique de placements de Suravenir Assurances axée sur des obligations à taux fixe met en exergue la concentration du risque de marché sur la volatilité des taux. Ce risque de taux, mesuré par le SCR Taux et par l'impact sur la valorisation économique des actifs, est le principal facteur de volatilité du ratio de solvabilité de Suravenir Assurances (cf. « Méthode et résultats des analyses de sensibilités réalisées »).

C.2.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Les principes généraux de Suravenir Assurances en termes de placements financiers s'appuient sur une gestion prudente, et l'absence de prise de risques importants en application du principe de la personne prudente.

Le risque de marché, et plus particulièrement le risque de hausse des taux, ne bénéficie pas de mesures spécifiques d'atténuation, de par la nature du risque et de son niveau d'exposition acceptable au sein de Suravenir Assurances ; en revanche, des analyses de sensibilité sont effectuées.

C.2.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉS RÉALISÉES

La sensibilité au risque de taux est mesurée par la production d'un scénario de stress test financier, dans le cadre du processus annuel de l'ORSA. Il a notamment été mené lors du dernier exercice ORSA, sur une période de projection de 2017 à 2021, à partir des données de clôture 2016.

L'hypothèse de marché appliquée est une hausse des taux brutale de 300 points de base en 2017 (translation de la courbe des taux sur toutes les maturités) puis une stabilité de ces taux de marché élevés sur le reste des années projetées.

Le principal impact observé est la diminution de 24 M€ des fonds propres économiques en 2017 (par rapport au *business plan* central). Au final, l'impact sur le taux de marge de solvabilité est de 24 points, sur l'année d'application du choc.

Mesures d'évaluation du risque de contrepartie sur émetteurs financiers

► Exposition en nominal.

Une vue d'ensemble de l'exposition est exprimée en nominal et répartie suivant différents critères :

- par types de supports : obligataires indexés inflation, TF (taux fixe), TSR TF (Titres Subordonnés Remboursables taux fixes), SICAV et fonds à capital risque,
- par groupe émetteur,
- par catégorie (souverains et secteurs publics, bancaires et Covered Bonds, entreprises),
- par notation interne.

► Plus ou moins-values latentes.

Un suivi des variations de valeur des actifs est effectué mensuellement (inventaire du portefeuille obligataire).

Mesures d'évaluation du risque de contrepartie sur réassureurs

► Consommation en fonds propres Solvabilité 2.

Ce montant est fonction de la créance nette sur les réassureurs et de la notation des réassureurs. Il est déterminé au moment du calcul du SCR Défaut de contrepartie.

► Tableau de répartition des primes cédées en réassurance.

Etabli au moment de la souscription de réassurance, il liste les réassureurs, leur notation en vigueur, leur part dans chacun des traités et leur part globale qui en résulte dans l'ensemble des primes du plan de réassurance de Suravenir Assurances.

► Tableau des créances sur les réassureurs nettes des nantissements.

Il liste, trimestriellement, les réassureurs, leur notation en vigueur, leur solde de compte-courant et leur part dans les provisions techniques, la valeur des titres nantis au profit de Suravenir Assurances et l'insuffisance éventuelle de nantissement, qui représente le risque résiduel.

► Étude de la volatilité des nantissements.

Les titres déposés en nantissement doivent offrir une sécurité maximale à Suravenir Assurances. Il est indispensable d'en vérifier la composition, la qualité et la faible volatilité. Toute perte de valeur risquant de nous mettre en risque net ne pourra être comblée que par un réajustement de titres en dépôt effectué par le réassureur.

Cartographie des risques majeurs

Au sein de sa cartographie des risques majeurs, Suravenir Assurances a identifié ces deux types de risques :

- risque de défaillance d'un réassureur présent sur les programmes souscrits,
- risque de défaillance d'un émetteur financier.

C.3. RISQUE DE CRÉDIT

C.3.A. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Définition

Suravenir Assurances est exposé à quatre types de risque de crédit (ou « risque de défaut de contrepartie ») :

- le risque de crédit sur les émetteurs qui résulte du défaut de ces derniers et/ou du non remboursement de tout ou partie de la valeur de paiement des coupons / intérêts et de remboursement du capital sur ces émetteurs,
- le risque de crédit sur les créances des assurés,
- le risque de crédit sur le teneur de compte cash (Crédit Mutual Arkéa),
- le risque de contrepartie sur les réassureurs qui est le risque de défaut potentiel d'un réassureur à honorer ses engagements (i.e. créances nées des opérations de cession en réassurance). La réassurance transforme un risque d'assurance en un risque de contrepartie puisqu'il s'agit de récupérer auprès de tiers (les réassureurs), des sommes payées à nos assurés dans le cadre de sinistres garantis par Suravenir Assurances.

Concentration des risques de contrepartie sur émetteurs financiers

La principale mesure du risque de contrepartie sur émetteurs financiers, le SCR Concentration, est intégrée au calcul du SCR Marché. Au 31/12/2017, le SCR Concentration est égal à 645 K€, ce qui est non significatif au regard du profil de risque de Suravenir Assurances.

Le dispositif de gestion du risque de contrepartie et la politique de placements de Suravenir Assurances intègrent la gestion et le suivi de limites d'investissement et de détention par émetteurs financiers (cf. ci-dessous « Mesures d'atténuation du risque »).

Concentration des risques de contrepartie sur réassureurs

Une concentration trop importante de nos partenariats avec certains réassureurs pourrait être à l'origine d'un risque significatif de défaut des réassureurs et notamment s'il se conjugue à la survenance d'une sinistralité majeure générant une créance importante auprès des réassureurs.

C.3.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Politique de placements

La politique de placements financiers de Suravenir Assurances s'appuie sur des principes et des critères visant à réduire le risque de concentration.

Quasi exclusivement constitué de titres obligataires, la dispersion des risques que ce portefeuille porte est construite via :

- ▶ un cadre des investissements futurs visant à se rapprocher d'un portefeuille cible constitué de 4 grandes natures de titres : les titres souverains, les titres bancaires avec la note de crédit maximale [A+], les titres bancaires de notation inférieure à A+ et les titres « corporate »,
- ▶ au-delà de cette vision par nature d'émetteurs, la dispersion des risques financiers est également assurée à travers un programme d'investissements respectant des niveaux maximum de créance par émetteur en fonction de sa note interne et de la nature de l'émetteur,
- ▶ Suravenir Assurances mène un suivi régulier (a minima trimestriel) de la conformité des investissements menés et analyse également d'éventuels dépassements de ces limites dans le temps, suite à des dégradations de notations ou des fusions capitalistiques entre émetteurs.

Politique de réassurance

Dans un souci de limitation du risque de contrepartie sur les réassureurs, Suravenir Assurances veille à ce que la part de chaque réassureur dans les primes totales cédées à la réassurance reste limitée individuellement.

C.3.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉS RÉALISÉES

La sensibilité de Suravenir Assurances se mesure et s'apprécie par les limites d'investissement mises en œuvre au sein de la politique de placements et de la politique de réassurance (cf. C.3.C. Mesures d'atténuation du risque).

Néanmoins, des stress tests (défaillance et dégradation de certains émetteurs et ou réassureurs) sur le risque de contrepartie peuvent être intégrés au sein du processus ORSA, dans le cas où le profil de risque de Suravenir Assurances le nécessiterait.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est principalement piloté et mesuré par le plan de trésorerie annuel (scénarios central et stressé). Ce plan permet à Suravenir Assurances d'identifier l'absence de risque de liquidité majeur au sein de son profil de risque, et ce, pour les raisons suivantes :

- ▶ le cycle normal de l'assurance Non Vie dans lequel l'encaissement de primes précède naturellement le décaissement des sinistres,
- ▶ la structure bénéficiaire de la société,
- ▶ l'existence d'arrivées à échéances obligataires significatives chaque année,
- ▶ une politique financière basée sur des critères de liquidité des titres en portefeuille.

Au niveau annuel, et dans un scénario central, Suravenir Assurances n'est pas en situation de besoins de liquidité.

C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

C.5.A. EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Définition

Le risque opérationnel est un risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs y compris le risque juridique. En revanche, il exclut les risques provoqués par des décisions stratégiques ainsi que les risques liés à la réputation (cf. C.6. Autres risques importants).

À cette définition s'ajoute une classification des types d'événements causant des pertes issues de la survenance d'un risque opérationnel. Cette classification comprend 7 types de risque opérationnel :

- ▶ fraude interne : pertes liées à des actes visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/turner une réglementation, une loi ou des règles de l'entreprise et impliquant au moins un membre de l'entreprise,
- ▶ fraude externe : pertes liées à des actes de tiers visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/contourner la loi,
- ▶ pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail : pertes liées à des actes contraires aux dispositions législatives et conventions en matière d'emploi, de santé ou de sécurité, à la réparation de préjudices corporels ou à des cas de discrimination ou d'inapplication des règles en matière de diversité,
- ▶ clients, produits et pratiques commerciales : pertes liées à un manquement, non délibéré ou par négligence, à une obligation professionnelle envers un client donné (y compris les exigences en matière de confiance et d'adéquation du service), ou à la nature ou aux caractéristiques d'un produit ;
- ▶ dommages occasionnés aux actifs matériels : pertes liées à la perte ou à l'endommagement d'actifs matériels,
- ▶ interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes,
- ▶ exécution, livraison et gestion des processus : pertes liées aux défaillances du traitement des opérations ou de la gestion des processus et aux relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs.

Mesures d'évaluation du risque opérationnel

▶ Le risque opérationnel est notamment mesuré au travers des exigences de fonds propres issus des calculs du SCR Opérationnel de la formule standard Solvabilité 2.

▶ De plus, les risques opérationnels identifiés dans la cartographie des risques (approche PRDC) sont mesurés en fréquence et gravité.

Cartographie des risques majeurs

Au sein de sa cartographie des risques majeurs, Suravenir Assurances a identifié 4 risques opérationnels :

- ▶ intrusion informatique sur les données des assurés,
- ▶ non continuité de l'activité,
- ▶ dégradation de la relation clientèle,
- ▶ non-conformité réglementaire des produits.

En complément de cette approche « top-down » des risques opérationnels majeurs, certains risques identifiés par la démarche PRDC sont considérés majeurs de par leur cotation.

Libellé du risque	Processus associé
Fausse déclaration de sinistre	Gérer les sinistres matériels Gérer les évènements climatiques exceptionnels
Erreur de calcul sur les écritures comptables métier	Gérer les opérations comptables métier
Erreur humaine dans la déclaration des cotisations et taxes sociales	Gérer les déclarations sociales

C.5.B. CONCENTRATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La concentration des risques opérationnels est évaluée suivant le poids moyen du risque, par catégorie de risques opérationnels, calculé en multipliant la fréquence par la gravité des risques selon le scénario moyen [et qui se distingue d'un scenario dit « exceptionnel »].

Ce poids moyen est calculé à partir des risques unitaires. En effet, un risque peut être rattaché à plusieurs processus. Dans ce cas, le risque ne sera comptabilisé qu'une seule fois et non autant de fois qu'il apparaît, son évaluation étant globale.

Suivant la cartographie des risques opérationnels établie en 2017 chez Suravenir Assurances, la répartition des risques par évènement associé à une perte est la suivante :

	Répartition du poids du risque
Exécution, livraison et gestion de processus (saisie de transactions, maintenance, suivi et reporting, gestion des comptes clients, partenaires et fournisseurs,...)	53%
Fraude externe (Vol, tromperie, systèmes de sécurité...)	31%
Relation avec la clientèle (pratique professionnelle abusive, défauts de produits, divulgation et déontologie, parrainage et exposition,...)	8%
Perturbations du fonctionnement et échecs des systèmes (Systèmes d'informations)	3%
Politique de l'emploi et sécurité du travail (Ressources humaines, sécurité de l'environnement,...)	2%
Fraude interne (Activité non autorisée, vol, tromperie, ...)	2%
Dommages causés à des biens corporels (Désastres et autres évènements)	1%

Annuellement, une comparaison entre les montants déclarés dans la Base de Déclaration des Incidents (BDI) et l'évaluation de la cartographie des risques selon le poids moyen est réalisée. Le rapprochement réalisé au titre de l'exercice 2017 n'appelle pas de commentaire particulier.

C.5.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

En matière de gestion du risque opérationnel, Suravenir Assurances s'est fixé les objectifs suivants :

- ▶ disposer d'une cartographie des risques opérationnels basée sur un référentiel des processus couvrant la totalité des activités de la compagnie (y compris les activités externalisées),
- ▶ mettre en place et animer des dispositifs de maîtrise des risques au rang desquels figure le plan de continuité des activités,
- ▶ mettre en œuvre des dispositifs de contrôle permanent permettant de mesurer l'efficacité de la politique de gestion du risque opérationnel,
- ▶ émettre une information de qualité à disposition du management et des organes exécutif et délibérant de Suravenir Assurances et du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La stratégie de gestion du risque opérationnel a pour enjeu de maintenir la fiabilité, la sécurité et l'efficacité des processus de Suravenir Assurances à leurs meilleurs niveaux. Ce faisant, elle contribue à une meilleure satisfaction et protection des assurés ainsi qu'à la bonne santé financière de Suravenir Assurances par la minimisation du coût des incidents.

Démarche PRDC

Le dispositif de gestion du risque opérationnel de Suravenir Assurances repose sur une démarche « PRDC » (cf. B.4.A.).

Le suivi des risques opérationnels est intégré au tableau de bord des risques de Suravenir Assurances.

Dispositif de continuité d'activité

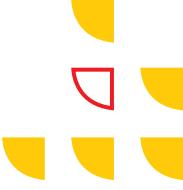
Le dispositif de continuité d'activité mis en œuvre par Suravenir Assurances intègre les étapes suivantes :

- ▶ mesures d'urgence,
- ▶ contournement (solution de secours),
- ▶ retour à la normale.

Le plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) en place au sein de Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion de la continuité d'activité en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'articule autour de deux types de plan :

- ▶ le Plan de Management de la Crise (PMC) traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités de la Cellule de Crise Opérationnelle (CCO) mise en œuvre au sein de Suravenir Assurances,





► le Plan de Continuité des Activités (PCA) traite de la continuité des activités essentielles ou importantes (telles que définies par la réglementation) en cas de sinistre. Il comprend des procédures ainsi que des moyens techniques et humains permettant à Suravenir Assurances de prendre rapidement les dispositions nécessaires en situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités de Suravenir Assurances et sa clientèle.

Ce dispositif est déclenché lors de la survenance de crises majeures : chaque PCA est appelé à être mis en œuvre lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse la Durée Maximale d'Interruption Admissible (DMIA) de cette activité.

Dispositif de sécurité des systèmes d'information (SSI)

Le dispositif SSI mis en œuvre chez Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Cette politique est basée sur des principes directeurs définis par la Direction Générale du groupe Arkéa et déclinés opérationnellement chez Suravenir Assurances.

Sa mise en œuvre est assurée par un Correspondant SSI (CSSI) et des experts.

Dispositif de vérification de la conformité

L'exposition au risque de non-conformité est atténuée par le dispositif de vérification de la conformité (cf. B.4.B. La vérification de la conformité).

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Suravenir Assurances a identifié deux autres risques au sein de sa cartographie des risques majeurs :

- risque lié à la stratégie : les mutations du marché de l'Assurance (concurrentielles, canaux de distribution, réglementaires) nécessitent d'anticiper les évolutions stratégiques,
- risque lié au pilotage : le lancement de nouvelles offres produits pourrait s'effectuer au détriment de la mise en œuvre de projets d'optimisation de processus structurants (relation clients, digital, gestion).

Ces risques, non corrélés, sont associés à des mesures d'atténuation définies par le Comité de direction. Ainsi, Suravenir Assurances :

- a pleinement intégré les enjeux des mutations du marché d'assurance dans la définition des actions de son plan stratégique,
- et a réparti son enveloppe budgétaire selon des objectifs d'innovation ou d'amélioration de processus.

Ces risques peuvent également alimenter un ou des scénarios de stress au sein du processus ORSA. Cela permet à la gouvernance de Suravenir Assurances d'obtenir une vision prospective de l'impact de ces risques, et ce, au regard du cadre d'appétence défini.

C.5.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES TESTS RÉALISÉS

Suravenir Assurances organise annuellement des tests du PCA sur les processus considérés comme essentiels, couvrant l'ensemble des scénarios suivants :

- scénario 1 : indisponibilité des locaux (locaux détruits, inutilisables ou inaccessibles),
- scénario 2 : indisponibilité du système d'informations (incident système central, serveur, réseau ou logiciel),
- scénario 3 : indisponibilité du personnel (personnel en incapacité de travailler, quel que soit le lieu, y compris à domicile),
- scénario 4 : indisponibilité de l'énergie et des télécommunications (panne d'alimentation électrique ou des moyens de télécommunication),
- scénario 5 : indisponibilité des fournisseurs clé (fournisseurs externes et internes) indispensables aux activités essentielles.

Les résultats des tests conduits sur l'exercice n'appellent pas de commentaire particulier.

La réalisation de ces tests est présentée au sein du tableau de bord des risques.

D

VALORISATION

À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

D.1. ACTIFS

Principaux Postes du Bilan Actif	Valeur S2 au 31/12/2017 (en M€)	Nature et hypothèses de valorisation	Simplification retenue
Impôts différés actifs	6,5	Déficiences temporaires normes sociales/normes fiscales	Le taux d'IDA intégré correspond à un taux moyen calculé à partir des taux futurs en vigueur appliqués aux années prévues d'extinction des déficiences temporaires
Immobilisations corporelles	11,4	Principalement siège social SA valorisé selon expertise immobilière	
Placements financiers	478,3	Titres obligataires pour 470,7 M€ valorisés par les agences de notation externes. [voir paragraphe ci-dessous pour analyse des distorsions]	
Provisions techniques cédées	35,2		<i>Voir détail ci-dessous</i>
Créances nées d'opérations d'assurance	149,7	Correspond principalement aux créances sur assurés nettes des provisionnements contentieux liées aux échéanciers de paiement de leurs primes	Créances de court terme donc valorisation économique = valorisation sociale
Autres créances	1,5	Créances fiscales et sociales de court terme	valorisation économique = valorisation sociale
Trésorerie	65,8	Solde débiteur net des comptes bancaires	valorisation économique = valorisation sociale

Placements financiers

Avec 478,3 M€ valorisés en normes économiques, ce poste présente une distorsion (plus-value latente) de 36,3 M€ par rapport à la comptabilisation en coûts historiques telle que pratiquée selon les normes sociales.

Composés à 90 % de titres obligataires à taux fixes, les placements financiers sont soumis à des valorisations économiques fluctuantes selon le niveau des taux observé à la date d'arrêté. Le niveau des taux au 31/12/2017 est l'élément explicatif de cette distorsion.

Provisions techniques cédées

Les créances envers les réassureurs découlant des contrats de réassurance sont valorisées à 35,2 M€. En normes sociales, ces créances sont valorisées à 64,5 M€ ce qui présente une distorsion de 29,3 M€ avec la valorisation économique.

Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- ▶ la prise en compte en normes économiques à hauteur de 10,8 M€ des primes de réassurance qui devront être versées aux réassureurs sur l'assiette des primes émises non acquises et des primes futures,
- ▶ près de 6,6 M€ de distorsion (baisse d'actif entre normes sociales et normes économiques) liée à la réassurance sur les contrats dépendance, par l'effet du taux d'actualisation,
- ▶ le reste des distorsions (soit 11,9 M€) est essentiellement lié à l'effet d'actualisation des flux futurs (et notamment sur les dossiers graves en RC Auto dont le délai de paiement (prévu en rentes) est très long).

Plus en détail, les créances envers les réassureurs découlant des contrats de réassurance sont composées de :

38 M€ de créances liées aux sinistres connus qui se déclinent ainsi :

▶ 9 M€ de créances liées aux sinistres connus cédés : elles ont été évaluées en utilisant une simplification basée sur la corrélation entre les flux bruts et les flux cédés. Ainsi, par année de survenance et par segment, les flux futurs cédés sont estimés en appliquant aux flux futurs bruts le taux de provisions cédées sur provisions brutes observé à fin 2017 en normes sociales,

▶ 7,4 M€ sont des provisions cédées sur les sinistres en rentes servies dont les flux futurs actualisés sont issus des projections de rentes à verser aux victimes ou personnes dépendantes jusqu'à leur mortalité statistique. Cela concerne 8 dossiers et seule la part à charge des réassureurs est conservée pour l'estimation du best estimate,

▶ les autres créances cédées (21,6 M€) concernent en grande majorité des créances liées à la sinistralité cédée des dossiers de montants bruts significatifs (supérieurs à 5 M€ individuellement). Ces dossiers sont au nombre de 4 et leurs provisions cédées sont issues d'une approche brute de réassurance au cas par cas (issu des analyses du service corporel cas lourds). La créance cédée est la conséquence de l'application des clauses de réassurance des traités RC Auto qui s'appliquent selon les millésimes.

- 2,8 M€ de dettes nettes liées aux primes cédées et aux sinistres futurs cédés :

▶ 10,8 M€ de primes de réassurances que Suravenir Assurances devra acquitter pour bénéficier d'une couverture de réassurance sur ses engagements,

▶ 8 M€ de sinistres futurs issus du portefeuille dépendance et correspondant aux rentes à verser en cas d'activation de la garantie dans le futur, net des primes restant à encaisser d'ici la tombée en dépendance statistique. Ce montant est apprécié net du réajustement pour défaut des réassureurs (0,1 M€). Le traité proportionnel à 90 % implique une allocation de 90 % de ces flux futurs en créances sur réassureurs.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Principaux Postes du Bilan Passif	Valeur S2 au 31/12/2017 (en M€)	Nature et hypothèses de valorisation	Simplification retenue
Provisions techniques	401,5	<i>Voir détail ci-dessous</i>	
Dettes pour dépôts espèces reçus des réassureurs	16,7	Concerne les dépôts en espèce versés par les réassureurs sur les comptes bancaires, en contrepartie des engagements cédés sur les provisions dépendance.	Compte tenu du renouvellement annuel de ce dépôt, la valorisation S2 correspond à la valorisation sociale
Impôts Différés Passifs	24,4	Impôts différés nés des distorsions entre les valorisations des postes de bilan en normes fiscales et en normes S2	Le taux d'IDP intégré correspond à un taux moyen calculé à partir des taux futurs en vigueur appliqués aux années prévues d'extinction des différences temporaires
Dettes nées d'opérations d'assurance	55,1	Principalement des commissions de distribution à verser et des dettes fiscales et sociales. L'ensemble de ces flux sont certains dans leur montant et à échéance < 1an donc leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales	
Dettes nées d'opérations de réassurance	2,4	Concerne les compte-courants des réassureurs dont les règlements auront lieu dans l'année à venir. Leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales	
Autres dettes	65,1	Correspond principalement au niveau de dividendes à payer dans l'année à venir	

D.2.A. DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste qui représente les engagements les plus significatifs de Suravenir Assurances se décompose en :

en k€	Non Vie (hors Santé)	Santé Non SLT	Total Non Vie	Santé SLT	Vie	Total Vie	Total
Best estimate sinistres	233 090	33 830	266 920	11 383	6 750	18 133	285 053
Best estimate primes	84 574	16 965	101 539				101 539
Best estimate primes futures	- 7 525	- 3 665	-11 190				- 11 190
<i>Marge de risque</i>	22 390	3 520	25 910	89	123	212	26 122
Total (brut de réassurance)	332 529	50 650	383 179	11 472	6 873	18 345	401 524
<i>Prov cédées</i>	-18 694	- 1 112	- 19 806	- 10 224	- 5 145	- 15 369	- 35 175
Total (net de réassurance)	313 835	49 538	363 373	1 248	1 728	2 976	366 349



Best estimate Non Vie : 383,2 M€ dont Risk Margin : 25,9 M€

1. Best estimate sinistres Non Vie : 266,9 M€

La méthode retenue pour estimer les best estimate vise à déterminer les flux futurs de décaissement par segment et à actualiser ces flux futurs à la courbe des taux sans risque sans volatility ajustement.

Le processus utilisé pour déterminer les flux futurs de décaissement de ces sinistres connus peut se schématiser comme suit :

1 - Affectation des garanties par segment S2
2 - Extraction des triangles (nets de recours) de charges et de règlement par segment
3 - QDD ⁽³⁾ : sécurisation des triangles par rapprochement aux données comptables ⁽¹⁾
4 - Travaux sur les triangles : exclusion des données atypiques
5 - Allocation des frais de gestion par segment
6 - Choix d'un taux d'inflation par segment ⁽²⁾
7 - Calcul de la charge ultime par segment (méthode de chain ladder)
8 - Cadencement de règlement par segment (méthode de chain ladder)
9 - flux futurs de règlement par segment

(1) Rapprochement sur provisions comptables (charges - règlements de dernières diagonales) au global et par segment.

(2) l'inflation s'applique aux règlements passés pour les positionner en euros constants d'aujourd'hui, et aux règlements futurs pour la détermination de la charge ultime.

(3) qualité des données.

Affectations de garanties par segment

En regard d'une vision budgétaire « produit » et une vision normes sociales « catégorie ministérielle », les provisions techniques ont été découpées et agrégées selon les segments Solvabilité 2. Le tableau complet de correspondances est disponible en Annexe.

Principales simplifications retenues

Les frais attachés aux best estimate de sinistres intègrent :

► les frais de gestion de placements sur la base d'un taux appliqué à chaque flux de décaissement de sinistre par maturité. Ce taux est déterminé pour chaque segment sur la base des données analytiques issues de l'exercice réel 2017,

► les frais de gestion de sinistres sur la base d'un taux appliqué à chaque flux de décaissement de sinistre par maturité. Ce taux est déterminé pour chaque segment sur la base des données analytiques issues de l'exercice réel 2017,

► les « autres frais » constitués principalement des frais de fonctions support et qui sont affectés selon le même procédé sur la base des données analytiques issues de l'exercice réel 2017.

2. Best estimate primes (hors primes futures) Non Vie : 101,5 M€

La détermination des best estimate de primes intègre une démarche similaire consistant à déterminer les flux futurs de règlement par segment, ces flux futurs faisant ensuite l'objet d'une actualisation à la courbe de taux sans risque au 31/12/2017.

Deux natures de flux peuvent être distinguées :

► Des flux de restitution de primes pour tenir compte des résiliations futures.

Ces flux sont calculés segment par segment en appliquant aux primes émises non acquises (hors taux de commission distributeur) le taux de résiliation prévisible. En effet, le prorata des primes sera

intégralement restitué aux clients ayant résilié mais les distributeurs reverseront à Suravenir Assurances la part des commissions indues. C'est donc un net qui est pris en compte ici.

Ces flux de primes seront restitués à 100 % au cours de l'année 2018.

Des frais d'administration leurs sont affectés (frais de gestion des contrats). Ceux-ci sont déterminés segment par segment sur la base des données analytiques issues de l'exercice 2017. Ils sont répartis sur 1 an en % des primes acquises à venir en 2018.

► Des flux de décaissement de sinistres.

Ces flux sont également calculés segment par segment.

Le taux de sinistralité ultime prévisible pour ce segment est appliqué à la part non résiliée des primes émises non acquises comptables.

Des frais de gestion, dont la nature et la méthode de détermination sont identiques à ce qui est pratiqué pour les best estimate de sinistres, sont ajoutés à ces flux futurs de sinistres.

Les cadencements de décaissement de ces sinistres sont issus des travaux menés dans le cadre de la détermination des best estimate de sinistres.

Modalité de détermination de la sinistralité à l'ultime par segment

Pour chacun des segments, le S/P ultime par segment est approché en utilisant les calculs de charge ultime par année de survenance (via les méthodes de *chain ladder*).

Ainsi, pour chaque segment, les S/P ultimes des années historiques sont déterminés et une moyenne pertinente de ces S/P ultimes est calculée.

3. Best estimate primes futures : - 11,2 M€

La détermination des best estimate de primes futures provient également d'une actualisation à la courbe de taux sans risque au 31/12/2017 des flux futurs (primes à encaisser et sinistres à décaisser).

► Les flux de primes à encaisser par segment correspondent aux encaissements de primes prévus sur les deux premiers mois de l'exercice 2018 pour lesquels la compagnie était engagée au 31/12/2017. Ceux-ci sont réduits des résiliations probables sur ces échéances et sont nets des frais d'acquisition dont la compagnie devra s'acquitter.

En sus des frais d'acquisition à payer, la gestion des contrats (avenants, résiliations, ...) sera assumée par la société sur la durée d'engagement et des frais d'administration sont donc pris en compte.

► Les flux de sinistres à décaisser : Ils sont déterminés avec la même méthode que les flux de sinistres sur les primes émises non acquises mais avec une assiette qui correspond aux primes futures nettes de résiliations évoquées ci-dessus. Les taux de sinistres ultimes par segment sont également identiques et les frais de gestion de sinistres et cadencement de décaissements sont aussi les mêmes.

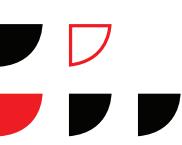
Profits sur primes futures

Au 31/12/2017, les profits nets sur primes futures pour l'ensemble des segments s'élèvent à 11,2 M€.

4. Marge de risque : 25,9 M€

La détermination de la marge de risque est effectuée en utilisant la simplification n°3 (cf. Règlement délégué (UE) 2015/35, Art. 58) et qui correspond à des flux futurs de SCR déterminés par une règle de proportionnalité à l'écoulement des best estimate.

Ces SCR futurs sont rémunérés à 6 % et actualisés à la courbe de taux sans risque pour obtenir la marge de risque globale. La répartition dans les différents segments est effectuée selon le niveau de best estimate de ces segments au 31/12/2017.



Best estimate Santé SLT : 11,5 M€ dont Risk Margin : 0,1 M€

Les engagements de Suravenir Assurances alloués à la rubrique Santé Similaire à la Vie sont relatifs aux provisions liées aux contrats dépendance.

Les best estimate des contrats dépendance sont issus :

- ▶ des projections de rentes à verser aux personnes déjà dépendantes, jusqu'à leur mortalité statistique. Ces projections sont actualisées à la courbe des taux sans risque au 31/12/2017 (2,5 M€),
- ▶ des flux de sinistres futurs correspondant aux rentes à verser en cas d'activation de la garantie dans le futur, net des flux de primes (et après prise en compte des résiliations) restant à encaisser d'ici la tombée en dépendance statistique (8,9 M€).

Ces projections sont issues des lois d'incidence et de mortalité propres à ces garanties appliquées au portefeuille de Suravenir Assurances et sont actualisées à la courbe des taux sans risque au 31/12/2017. L'ensemble des frais nécessaire à la gestion des contrats et des sinistres est intégré dans les prévisions.

D.2.B. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENCES IMPORTANTES ENTRE LES ESTIMATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET LES DONNÉES DES ÉTATS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les principales sources d'écart entre les évaluations de provisions en normes sociales et celles effectuées en normes Solvabilité 2.

au 31/12/2017 (en k€)	Normes sociales	Normes S2	Distorsions (Social - S2)	
Provisions Techniques	516 484	375 403	141 081	27%
Marge de risque		26 122	- 26 122	
Total	516 484	401 525	114 959	22%
Tous segments "Non Similaire à la Vie"	485 026	357 269	127 757	26%
Provisions techniques y.c. provision frais de gestion	327 165	266 920	60 245	18%
PENA	146 895	101 539	45 356	31%
Primes futures		- 11 190	11 190	
Autres provisions	10 966		10 966	
Segments "Similaire à la Vie"	31 458	18 133	13 325	42%
Dépendance	22 030	11 383	10 647	48%
RC Auto (rentes servies)	9 428	6 750	2 678	28%

Après prise compte de la marge pour risque, les distorsions s'élèvent à 115 M€ soit un niveau de prudence dans les provisions en normes sociales de près de 22%.

Cette prudence peut s'analyser comme suit pour les principales distorsions :

- ▶ 60 M€ (soit 18%) pour les provisions sur sinistres connus des segments hors similaires à la vie. Ces « boni latents » liés essentiellement à une prudence historique de provisionnement se situent principalement sur les segments RC Auto (21 M€ soit une prudence de provisionnement social de 13%), Dommages aux biens (19 M€ soit 39%), Garantie des accidents de la vie (7 M€ soit 19%),
- ▶ 45,3 M€ de distorsions liées à la valeur économique des primes émises non acquises,
- ▶ 11,2 M€ de distorsions liées à la prise en compte des profits futurs sur primes futures. Parmi les principaux segments à la source de cette distorsion, notons 4,7 M€ issus du produit Assurance perte d'emploi, 3,6 M€ issus du segment Dommage automobile, 2 M€ issus du segment Frais de santé, et 1,6 M€ issus du segment Pertes de revenus.

Best estimate Vie : 6,9 M€ dont Risk Margin : 0,1 M€

Les engagements de Suravenir Assurances alloués à la rubrique Vie sont relatifs aux provisions liées aux rentes servies aux victimes d'accidents automobiles.

Le calcul du best estimate des provisions de rentes servies aux victimes d'accidents automobile provient de l'actualisation à la courbe de taux sans risque des perspectives de rentes servies à ces victimes, utilisant la table de mortalité TD-TV 06-08.

Au 31/12/2017, ce sont 8 dossiers qui constituent ces provisions pour un total de 6,8 M€. Notons que par souci de simplification et compte tenu du caractère non significatif, aucun frais de gestion n'est appliqué à ces flux futurs.

D.2.C. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES

Suravenir Assurances a mené, au 31/12/2017, des améliorations méthodologiques sur le calcul des provisions techniques, notamment par l'intégration de certains frais et une révision de l'incidence de l'inflation future.

D.3. UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES CORRECTIVES OU TRANSITOIRES

Suravenir Assurances n'utilise aucune méthodologie corrective ou transitoire, à savoir :

- ▶ la correction pour volatilité (article 77 quinque de la directive 2009/138/CE),
- ▶ la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire (article 308 quater de la directive 2009/138/CE),
- ▶ la déduction transitoire (article 308 quinque de la directive 2009/138/CE).

E

**GESTION
DU CAPITAL**

E.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres de Suravenir Assurances, d'un montant total de 177,3 M€ en normes sociales au 31 décembre 2017, sont constitués du capital social, des primes d'émission, des réserves, du report à nouveau et du résultat net de l'exercice 2017.

Le montant des fonds propres Solvabilité 2 de Suravenir Assurances est égal à 183,2 M€ au 31 décembre 2017, dont 136,2 M€ de réserve de réconciliation. L'intégralité de ces fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.A. ÉVOLUTION DU SCR ET DU MCR

Le capital de solvabilité requis (SCR) de Suravenir Assurances est détaillé comme suit :

en k€	31/12/2017	31/12/2016
SCR Marché	23 480	29 739
SCR Défaut	26 124	23 818
SCR Santé	25 469	21 655
SCR Souscription Non Vie	103 200	95 389
SCR Souscription Vie	72	74
<i>Effet corrélation</i>	- 46 505	- 45 586
Basic SCR	131 840	125 090
SCR Opérationnel	10 800	10 291
<i>Ajustement d'impôts</i>	- 49 099	- 41 990
SCR	93 541	93 391
MCR	42 094	42 026

Les niveaux du SCR et du MCR (égal à 45% du SCR) restent stables par rapport à 2016.

Néanmoins, la répartition du SCR par module de risque évolue :

- diminution du SCR Marché, liée notamment à l'arrêt des investissements sur l'exercice,
- augmentation des SCR Souscription (Non Vie et Santé), liée à l'évolution de l'activité et aux évolutions méthodologiques du calcul des provisions techniques.

Suravenir Assurances n'utilise pas de paramètres qui lui sont propres au sein du calcul du capital de solvabilité requis (SCR).

Informations sur les données utilisées pour le calcul du MCR

Le montant du MCR (42 M€ au 31/12/2017) est égal au plafond du MCR, soit 45 % du SCR. En effet, ce plafond est inférieur au MCR linéaire (51,6 M€) calculé, en application des spécifications de la formule standard, à partir des primes émises nettes et des provisions techniques en best estimate nettes.

E.2.B. ÉVOLUTION DU TAUX DE MARGE DE SOLVABILITÉ

Évolution du taux de marge de solvabilité (SCR et MCR) entre les exercices 2016 et 2017 :

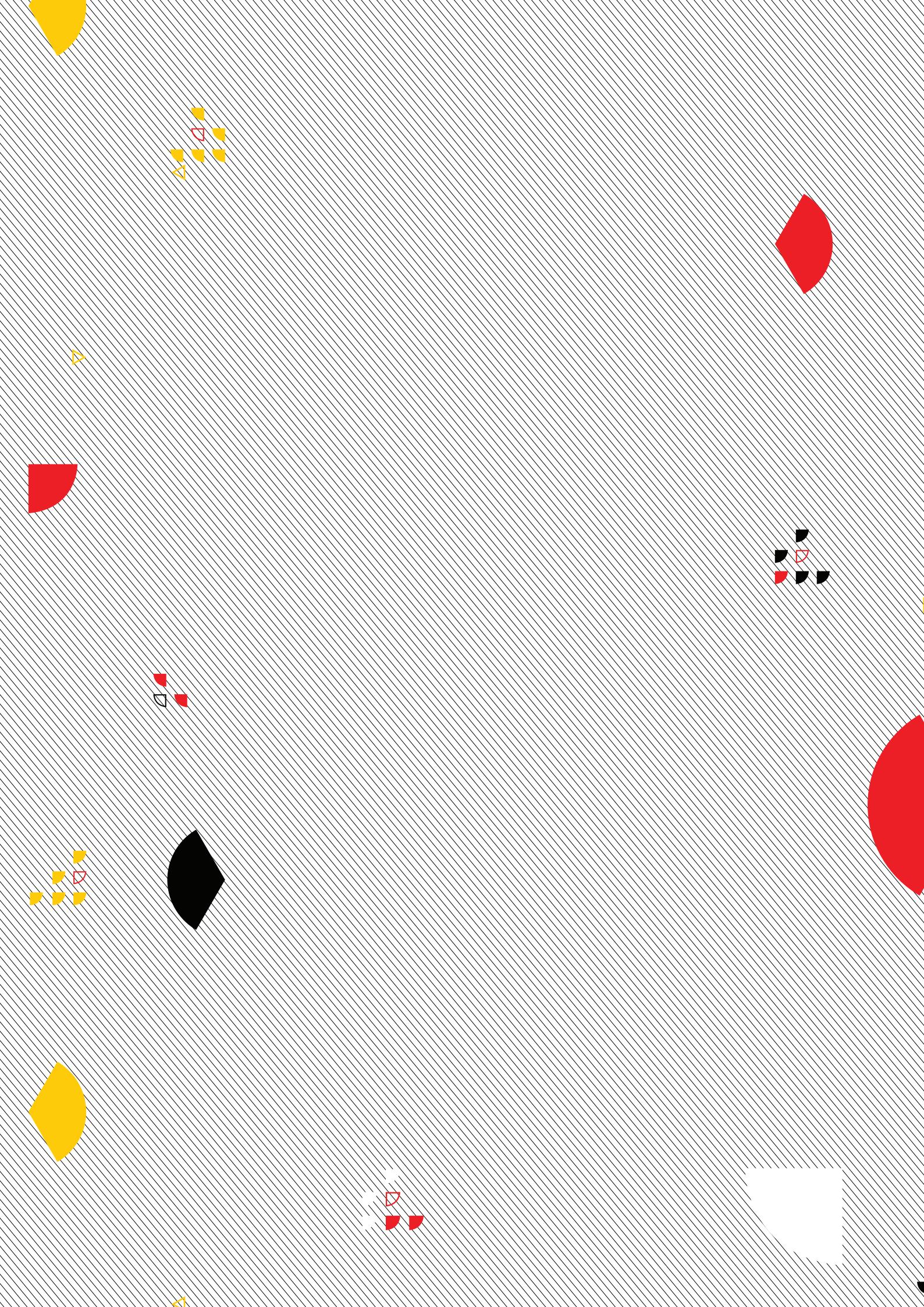
	31/12/2017	31/12/2016	Var.
SCR (en k€)	93 541	93 391	- 0,2%
Ratio de couverture du SCR	195,9%	252,0%	- 56,1 pts
MCR (en k€)	42 094	42 026	- 0,2%
Ratio de couverture du MCR	435,3%	560,0%	- 124,8 pts
Fonds propres S2 (en k€)	183 216	235 352	- 22,2%

La diminution des taux de couverture SCR et MCR est principalement liée :

- à des améliorations méthodologiques sur le calcul des provisions techniques,
- à une remontée exceptionnelle de dividendes (cf. A.3.B.).

Ces taux de marge restent supérieurs aux seuils réglementaires.





Annexes

- └ Annexe 1 - Tableau de correspondances Lob – Produits – Garanties
- └ Annexe 2 – QRT « Public disclosures »
- S.02.01.02 Bilan
- S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT
- S.17.01.02 Provisions techniques non-vie
- S.19.01.21 Sinistres en non-vie
- S.23.01.01 Fonds propres
- S.25.01.01 Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)
- S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Annexe 1 - Tableau de correspondances Lob – Produits - Garanties

Annexe 2 – QRT « Public disclosures »

S.02.01.02 Bilan

		Valeur
		Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	6 536
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	11 368
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	478 339
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	470 726
Obligations d'État	R0140	163 620
Obligations d'entreprise	R0150	304 090
Titres structurés	R0160	3 016
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	7 613
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	173
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	173
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	35 175
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	19 806
Non-vie hors santé	R0290	18 694
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 112
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	15 369
Santé similaire à la vie	R0320	10 224
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	5 145
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	149 696
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 345
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	65 786
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	748 416

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	383 180
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	332 530
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	310 139
Marge de risque	R0550	22 390
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	50 650
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	47 130
Marge de risque	R0590	3 520
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	18 344
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	11 472
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	11 383
Marge de risque	R0640	89
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 872
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	6 750
Marge de risque	R0680	123
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 006
Provisions pour retraite	R0760	388
Dépôts des réassureurs	R0770	16 711
Passifs d'impôts différés	R0780	24 402
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	55 092
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 442
Autres dettes (hors assurance)	R0840	0
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	501 564
Excédent d'actifs sur passif	R1000	246 853

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Résurance santé (réassurance acceptée)	Total santé similaire à la vie	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Réassurance acceptée	Total vie hors santé, y compris UIC	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Réassurance acceptée	Total santé similaire à la vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Réassurance acceptée	Total santé similaire à la vie		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									0	0				0		0
Total des montants reçouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0020									0	0				0		0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030									6 750	6 750				2 532		11 382
Total des montants reçouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080									5 145	5 145				2 260		10 224
Meilleure estimation nette des montants reçouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090									1 605	1 605				252		1 159
Marge de risque	R0100									123	123				89		89
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									0	0				0		0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0120									0	0				0		0
Marge de risque	R0130									0	0				0		0
Provisions techniques - Total	R0200									6 872	6 872	8 871			2 603		11 472

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Perles pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accident et responsabilité	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance réassurance non proportionnelle			
		CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO160	CO170	CO180		
Provisions techniques calculées comme un tout	RO010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	RO050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																				
Meilleure estimation																				
Provisions pour primes																				
Brut - total	RO060	11 444	1 856	0	25 715	22 824	193	24 897	5 457	0	1 487	0	-3 523	0	0	0	0	0	90 350	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO140	0	-421	0	-2 729	-166	0	-6 155	-839	0	0	0	-465	0	0	0	0	0	-10 776	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	RO150	11 444	2 277	0	28 444	22 990	193	31 052	6 296	0	1 487	0	-3 057	0	0	0	0	0	101 125	
Provisions pour sinistres																				
Brut - total	RO160	4 380	29 453	0	143 956	22 917	128	29 897	31 274	0	2 730	0	2 186	0	0	0	0	0	266 920	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO240	0	1 533	0	24 370	53	0	4 213	0	0	0	0	413	0	0	0	0	0	30 582	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	RO250	4 380	27 915	0	119 587	22 964	128	25 685	31 274	0	2 730	0	1 773	0	0	0	0	0	236 238	
Total meilleure estimation - brut	RO260	15 823	31 307	0	169 672	45 742	320	54 795	36 731	0	4 217	0	-1 336	0	0	0	0	0	357 270	
Total meilleure estimation - net	RO270	15 823	30 195	0	148 031	45 855	320	56 737	37 570	0	4 217	0	-1 284	0	0	0	0	0	337 463	
Marge de risque	RO280	1 210	2 310	0	11 323	3 507	24	4 340	2 874	0	323	0	0	0	0	0	0	0	25 910	
Montant de la déduction transtire sur les provisions techniques																				
Provisions techniques calculées comme un tout	RO290																			
Meilleure estimation	RO300																			
Marge de risque	RO310																			
Provisions techniques - Total	RO320	17 033	33 617	0	180 994	49 249	344	59 134	39 605	0	4 540	0	-1 336	0	0	0	0	0	383 180	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	RO330	0	1 113	0	21 641	-113	0	-1 942	-839	0	0	0	-53	0	0	0	0	0	19 806	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance - Rite	RO340	17 033	32 504	0	159 353	49 362	344	61 079	40 444	0	4 540	0	-1 284	0	0	0	0	0	363 374	

S.19.01.21 Sinistres en non-vie

Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulées)		
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	997	C0110	
N-9	R0160	67 940	19 410	4 733	2 761	2 226	1 295	1 918	491	1 243	-656	R0160	997	55 447
N-8	R0170	87 134	25 005	4 364	2 092	1 399	1 093	557	547	225	R0170	-656	101 372	
N-7	R0180	90 099	27 051	4 428	2 492	1 938	563	621	570	R0180	225	12 241		
N-6	R0190	100 444	30 150	6 318	3 269	2 459	2 158	1 207	R0190	570	12 776			
N-5	R0200	112 115	34 456	5 149	3 134	1 747	2 695	R0200	1 207	14 600				
N-4	R0210	125 124	39 663	6 493	3 883	1 501	R0210	2 695	159 296					
N-3	R0220	121 296	36 999	8 660	4 713	R0220	1 501	17 665						
N-2	R0230	112 927	34 544	7 016	R0230	4 713	17 168							
N-1	R0240	112 670	40 895	R0240	7 016	15 448								
N	R0250	120 257		R0250	40 895	15 357								
					R0250	120 257	120 257							
								Total	R0260	179 419	198 7948			

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)												
Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
	0 C0200	1 C0210	2 C0220	3 C0230	4 C0240	5 C0250	6 C0260	7 C0270	8 C0280	9 C0290	10 + C0300	
Précédentes	R0100											4 205
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	22 212	23 764	25 595		R0100 4 214
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	4 047	4 122	2 372		R0160 19 922
N-7	R0180	0	0	0	0	0	4 912	5 320	4 591		R0170 2 377	
N-6	R0190	0	0	0	0	11 470	9 708	8 931			R0180 4 590	
N-5	R0200	0	0	0	16 037	14 584	14 289				R0190 8 915	
N-4	R0210	0	0	20 125	20 141	16 007					R0200 14 240	
N-3	R0220	0	39 521	44 438	48 813						R0210 15 948	
N-2	R0230	61 885	33 315	29 628							R0220 44 112	
N-1	R0240	61 510	30 190								R0230 29 505	
N	R0250	69 264									R0240 30 009	
											R0250 69 143	
											Total R0260 242 975	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)											Fin d'année (données actualisées)	
Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
Précédentes	RC100										0	CD360
N-9	RC160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	RO100
N-8	RC170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	RO160
N-7	RC180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	RO170
N-6	RC190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	RO180
N-5	RC200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	RO190
N-4	RC210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	RO200
N-3	RC220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	RO210
N-2	RC230	0	0	0							0	RO220
N-1	RC240	0	0								0	RO230
N	RC250	0									0	RO240
											0	RO250
											0	Total RO260

S.23.01.01 Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	38 266	38 266	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	8 736	8 736	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Fonds exédentaires	R0070	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	136 215	136 215	0	0
Passifs subordonnés	R0140	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	183 216	183 216	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appellaible sur demande	R0300	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appellaibles sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appellaibles sur demande	R0320	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	183 216	183 216	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	183 216	183 216	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	183 216	183 216	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	183 216	183 216	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	93 541			
Minimum de capital requis	R0600	42 094			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	195,3%			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	435,3%			

	C0060	
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	246 853
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	63 636
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	47 002
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	136 215
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	7 366
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	7 366

S.25.01.01 Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	23 480		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	26 124		
Risque de souscription en vie	R0030	72		0
Risque de souscription en santé	R0040	25 469		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	103 200		0
Diversification	R0060	-46 505		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	131 840		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	10 800		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-49 099		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	93 541		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	93 541		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	93 541		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement réalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

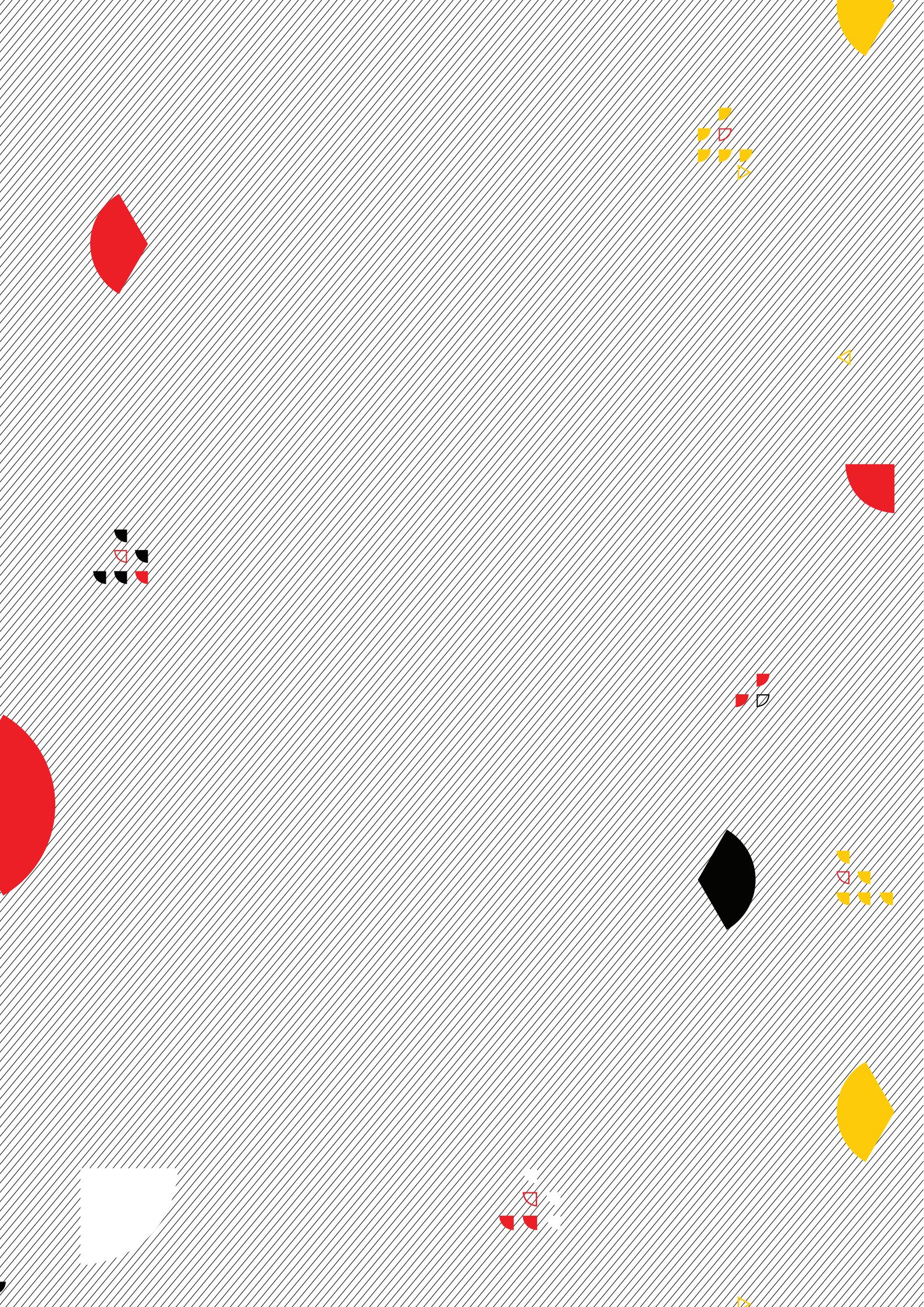
		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	57 379	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	15 823	55 967
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	30 195	22 509
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	148 031	45 974
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	45 855	100 338
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	320	898
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	56 737	71 660
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	37 570	13 658
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	4 217	5 386
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	23 859
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

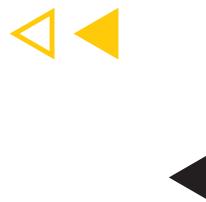
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	58	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	2 764	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	57 438
Capital de solvabilité requis	R0310	93 541
Plafond du MCR	R0320	42 094
Plancher du MCR	R0330	23 385
MCR combiné	R0340	42 094
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	42 094





 **SURAVENIR
ASSURANCES**
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel **ARKEA**

2, Rue Vasco de Gama
44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 28 09 86 00

